



HAL
open science

L'institution scolaire face aux nouvelles formes de socialisation juvénile liées aux pratiques du numérique

Jean-Baptiste Leonidas

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Leonidas. L'institution scolaire face aux nouvelles formes de socialisation juvénile liées aux pratiques du numérique. Education. 2019. dumas-02416596

HAL Id: dumas-02416596

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02416596>

Submitted on 17 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes



UNIVERSITÉ DE NANTES

Mémoire de master

L'institution scolaire face aux nouvelles formes de
socialisation juvénile liées aux pratiques du
numérique

Sommaire

Résumé / Abstract	3
<u>PARTIE THÉORIQUE</u>	
Rappel du sujet, introduction et problématique	5
<u>Partie 1</u> L'institution et le numérique à l'école : quelle évaluation pour quels attendus ?	6
Contextualisation historique	6
Pourquoi le numérique à l'école ?	9
<u>Partie 2</u> Pratiques des jeunes liées au numérique	12
Socialisation adolescente, socialisation numérique	12
Culture du numérique et identité adolescente	15
<u>Partie 3</u> Quelle compatibilité entre la pratique scolaire du numérique et celle des jeunes ?	18
Usages raisonnés et usage « profanes »	18
Compétences relationnelles et citoyenneté numérique	20
Conclusion intermédiaire	22
<u>ÉTUDE DE TERRAIN</u>	24
Présentation du terrain d'étude.....	25
<u>Partie 1</u> Analyse de pratique : l'éducation au numérique vu par le professeur-documentaliste.....	26
<u>Partie 2</u> Une politique de l'établissement pour l'éducation au numérique ?.....	31
<u>Partie 3</u> Pratiques numériques quotidiennes et sociales juvéniles au lycée.....	32
<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	36
Annexes.....	37
Bibliographie et références.....	54

RESUMÉ

Cela fait plus de 40 ans que l'École de la République essaie de former ses jeunes générations à l'outil numérique. D'abord considérée comme avant-gardiste, cette démarche ambitieuse s'est mise en place en même temps que le progrès sans précédent et constant des TIC (technologies de l'information et de la communication) qui a mené à une démocratisation très rapide des outils numériques chez les Français.

En parallèle, l'émergence d'Internet comme premier réseau global de communication, d'échange et de travail a considérablement remanié la façon dont l'humanité appréhendait le monde qui l'entoure. Très vite, les « jeunes » générations sont devenues les principales utilisatrices de ces technologies et s'en sont notamment emparées pour faciliter la socialisation et effacer progressivement la barrière qui pouvait exister entre la vie à la maison, la vie sociale et la vie scolaire. Face à ces formes récentes de socialisation juvéniles, nous avons voulu savoir comment l'École avait adapté sa pratique et si une compatibilité existait ou pouvait exister entre les attentes de l'institution et la pratique réelle des jeunes.

Notre travail nous a permis de nous rendre compte que l'École a longtemps considéré le numérique comme un outil technique, peu différent d'une simple machine et ne s'est pas ou peu intéressée à ses autres dimensions, notamment communicationnelles ou sociales. Mais très vite, l'École s'est retrouvée confrontée à ce qu'elle avait jusqu'alors éludé : des problématiques nouvelles, variées, impactant le fonctionnement normal de l'institution et qu'il fallait tenter de maîtriser en développant des compétences chez les élèves. Nous verrons donc comment l'École a envisagé cette adaptation et quels ont été les résultats.

Mots-clés

- numérique
- socialisation
- usages « raisonnés » / usages « profanes »
- éducation aux médias et à l'information (EMI)

ABSTRACT

For more than 40 years, the schools of the French Republic have been trying to train its young generations to the the digital technologies. While groundbreaking at first, this ambitious process has been simultaneous with the constant and unprecedented progress of ICT (information and communication technology) which led to a fast democratization of digital technologies in French households.

Meanwhile, the advent of the Internet as the first worldwide network of communication, interchange and work has considerably changed the way mankind viewed the world. The younger generations have quickly become the main users of these technologies and have especially appropriated them to facilitate socialization and progressively breaking down the frontier that used to exist between life at home, social life and life at school. In view of these recents forms of juvenile socialization, we have been asking ourselves this question : how did French schools adapt their methods ? Can a compatibility truly exist between the expectations of the institution and the way teenagers use digital and social media ?

Our work has allowed us to realize that French schools have, for a long time, considered digital technologies only as technical tools, no different than machines and didn't consider its communicational or social aspects. But rapidly, French schools have been confronted to what they had eluded until now : new and varied issues, impacting the way the institution worked and that needed to be controlled by developing skills in pupils. We will now see how French schools envisioned this adaptation and what the results have been for now.

Keywords

- digital
- socialization
- « sensible » uses / « profane » uses
- media and information education

PARTIE THÉORIQUE

Rappel du sujet et de la problématique :

Sujet : L'institution scolaire face aux nouvelles formes de socialisation juvénile liées aux pratiques du numérique

Problématique : Au moment où l'Éducation Nationale incite l'école à développer les compétences numériques des élèves, quelles sont les modalités d'intégration et la compatibilité des pratiques numériques des jeunes par rapport à l'institution scolaire ?

Introduction :

« *La réflexion sur l'usage et les enjeux éducatifs du numérique se réduit souvent à une accumulation de lieux communs. On évoque, de manière très générale, « l'avènement de la société de la connaissance », on affirme que l'accès aux savoirs s'en trouve miraculeusement démocratisé, [...] on espère qu'ainsi nous allons pouvoir éradiquer l'échec scolaire et former les élèves, simultanément, à la pensée structurée, à la créativité et à l'esprit de synthèse... »*¹ Cette citation de Philippe Meirieu résume bien les limites actuelles de l'éducation au numérique : il souligne ici l'insuffisance de l'accompagnement pédagogique qui aurait pu se développer parallèlement au développement du numérique dans la société et surtout à son introduction dans l'école. Cet accompagnement aurait pu paraître d'autant plus nécessaire que les générations actuelles sont massivement utilisatrices des différents outils numériques (*digital natives* ou enfants du numérique). On aurait pu s'attendre à ce que l'institution s'approprie le numérique comme une composante acquise et maîtrisée. Mais dans la réalité, les méthodes d'apprentissage demeurent incertaines, même si les nouveaux écoliers sont confrontés de plus en plus tôt au numérique.

C'est à partir de cette question que nous souhaitons développer ce mémoire. Nous reprenons ici la question posée par Cédric Fluckiger : « *Les pratiques numériques des adolescents sont*

1. *L'École, le numérique et la société qui vient*, avec Denis Kambouchner, Philippe Meirieu, Julien Gautier, Guillaume Vergne, Fayard/Mille et une nuits, 2012

avant tout communicationnelles et répondent à des besoins de construction identitaire. En quoi ces pratiques concernent-elles l'École ? »² La question qui guidera ce mémoire sera donc : au moment où l'Éducation Nationale incite l'école à développer les compétences numériques des élèves, quelles sont les modalités d'intégration et la compatibilité des pratiques numériques des jeunes par rapport à l'institution scolaire ? Autrement dit, nous allons nous interroger sur la possibilité que l'institution intègre les pratiques des jeunes et tâche de savoir si il y a compatibilité entre ces pratiques et ce que l'institution scolaire attend du numérique.

Nous cherchons donc à examiner les rapports entre la pratique scolaire du numérique et les pratiques quotidiennes des jeunes à l'aune des compétences dont on attend le développement et la maîtrise. Nous mettrons d'abord en évidence quels sont les attendus de l'institution par rapport au numérique puis nous montrerons comment se composent réellement les pratiques numériques personnelles des jeunes, les compétences qu'elles mettent en œuvre et enfin l'articulation de ces deux éléments avec une pratique scolaire. Pour cela, nous solliciterons différents auteurs tels que Cédric Fluckiger, Claire Balleys, Céline Metton, Hélène Delaunay-Téterel et Bruno Devauchelle.

I. L'INSTITUTION ET LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE : QUELLE ÉVALUATION POUR QUELS ATTENDUS ?

A) Contextualisation historique

En premier lieu, précisons que ce mémoire portera quasi-exclusivement sur la question du numérique à l'école dans le second degré car il s'inscrit dans le cadre de notre projection professionnelle en tant que futur conseiller principal d'éducation.

Pour avoir une idée précise de ce que l'Éducation Nationale attend des collèges et des lycées en terme d'éducation à l'outil numérique, on peut consulter les sections du site gouvernemental www.education.gouv.fr^{3 4} consacrées à l'utilisation numérique à l'école et à l'évaluation des compétences numériques. Ainsi, si l'on se focalise sur les enseignements du numérique à l'école, on constate que les compétences numériques des élèves sont évaluées

2. *Les pratiques numériques des jeunes et l'École*, Cédric Fluckiger, Frédérique Hanquier dans *Les Cahiers de l'Orme n°3 – Millésime 2 – 10*, 2009

3. <http://www.education.gouv.fr/cid2553/l-evaluation-des-competences-numeriques.html&xtmc=soclecommunlivret&xtnp=2&xtr=40>

4. <http://www.education.gouv.fr/cid208/l-utilisation-du-numerique-a-l-ecole.html>

dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à travers différents dispositifs comme l'éducation aux médias et à l'information, un enseignement basique de la programmation et du codage initié en primaire et continué au collège (avec un exercice de programmation informatique dans l'épreuve de mathématiques du brevet des collèges). On y introduit également « *la nouvelle plate-forme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques **PIX*** ⁵ » qui a pris effet à la rentrée 2017 pour les classes de quatrième et qui a trois objectifs : mesurer, développer et valoriser ses compétences numériques. Cette nouvelle plate-forme a donc pour but de remplacer progressivement les anciens diplômes, B2i et C2i.

Concernant le lycée, il est encore fait référence au brevet informatique et internet (B2i) « *les compétences numériques des élèves sont évaluées dans le cadre du brevet informatique et internet (B2i), dont l'objectif est d'attester le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'Internet des élèves.* » mais là aussi, la plate-forme PIX est désormais usitée depuis septembre 2017 sans pour autant faire mention sur le site des modalités d'utilisation et si les compétences évaluées ont changées.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Contextualisons en expliquant l'origine et les prétentions de l'éducation au numérique. Pour cela, la thèse de Bruno Devauchelle⁶ peut nous renseigner notamment sur les étapes qui ont abouti à la création du B2i en 2000. Il montre que l'Éducation Nationale a pris conscience relativement tôt du bouleversement sociétal qu'allaient représenter les technologies numériques et dès 1970, on peut lire dans une circulaire ministérielle : « *L'informatique est un phénomène qui est en train de bouleverser profondément les pays industrialisés et le monde moderne en général. La mise en place de banques de données, la création de réseaux de communication de l'information, la formulation de nombreux problèmes sans relations apparentes dans un langage unique commun, l'approche synthétique de questions complexes que permet l'informatique, en font un outil scientifique, technique et intellectuel unique. L'enseignement secondaire tout entier et dès la classe de 4^e ne peut rester à l'écart de cette révolution. Il doit préparer au monde de demain dans lequel ceux qui ignoreront tout de l'informatique seront infirmes.* »⁷ La France est alors pionnière dans l'enseignement de ce qu'on appelle à l'époque (et souvent encore

5 <https://pix.beta.gouv.fr/>

6 Bruno Devauchelle. Le Brevet Informatique et Internet (B2i) d'un geste institutionnel aux réalités pédagogiques. Éducation. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2004.

7. BOEN (Bulletin officiel de l'Éducation Nationale) n° 22, Jeudi 28 mai 1970, circulaire n°70-232.

aujourd'hui) les TICE : technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement. On préférera désormais le terme « usages numériques » (UN).

En 1970, le gouvernement lance donc l'expérience dite « des 58 lycées » qui vise à équiper 58 lycées-collèges en micro-ordinateurs. Parallèlement, l'association EPI (Enseignement public et informatique) est fondée par des enseignants qui cherchent à se former à ces nouveaux outils. S'ensuivent sur les 3 décennies suivantes une succession de plans ministériels pour équiper les EPLE en matériel informatique : 10 000 micro-ordinateurs en 1979, 100 000 environ 10 ans plus tard. En 1985, Laurent Fabius alors Premier Ministre de François Mitterrand, lance le plan Informatique pour tous (IPT) : « *Le plan IPT comportait trois axes essentiels : les matériels, les logiciels et la formation des enseignants. Il a consisté en une dotation généralisée des lycées, des collèges et des écoles en nanoréseaux, micro-ordinateurs personnels et logiciels pédagogiques, et dans la formation des enseignants pendant les vacances scolaires .* »⁸. Internet se généralise ensuite dans les écoles en 1995.

Enfin, en 2000, le B2i est annoncé par Jack Lang alors ministre de l'Éducation Nationale sous la présidence de Jacques Chirac. Le constat n'a alors pas beaucoup changé. « *La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des applications disponibles dans la vie courante et dans la vie professionnelle. Toute personne est aujourd'hui concernée par l'usage, désormais banalisé, d'outils informatiques. [...] L'objectif de ce brevet est de spécifier un ensemble de compétences significatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et d'attester leur maîtrise par les élèves concernés.* »⁹ Mais ce qui est nouveau (Bruno Devauchelle dit même que cela a surpris « l'ensemble de la communauté éducative »), c'est que ce diplôme vient effectivement attester des compétences et les évaluer : « *Il ne s'agit donc pas d'un programme d'enseignement mais d'un outil d'évaluation au service des enseignants et des élèves. Le B2i ainsi instauré présente des caractéristiques qui en font un élément nouveau pour la prise en compte des TIC dans le système éducatif.* » Cela marque une rupture avec les programmes précédents qui n'ont peu ou pas réussi à mettre en place des systèmes durables pour faire des TICE une discipline reconnue à part entière.

8. Jean-Pierre Archambault pour France Info : https://www.francetvinfo.fr/sciences/high-tech/numerique-a-l-ecole-40-ans-de-politique-publique_1625591.html

9. BOEN n°42 du 23 Novembre 2000

B) Pourquoi le numérique à l'école ?

Les compétences numériques dont l'école attend la maîtrise par les élèves à la fin du lycée sont inscrites en 2006 au point 4 (*La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication*) du socle commun des connaissances et des compétences¹⁰ (changer) de l'époque.

Elles sont en fait classées dans 5 domaines identiques à l'école au collège et au lycée :

- **1) travailler dans un environnement numérique évolutif**
- **2) être responsable**
- **3) produire, exploiter et traiter et diffuser des documents numériques**
- **4) organiser la recherche d'informations**
- **5) communiquer travailler en réseau et collaborer**

Ces domaines se déclinent en items (compétence globale) et en compétences (sous-compétences) et ce sont ces deux éléments qui varient à l'école primaire et au collège. Le lycée liste simplement les compétences sous chacun des domaines. On peut donc comparer les items du collège et du lycée pour se rendre compte de l'évolution des savoir-faire numériques supposément acquis par un élève lors de son parcours dans le second degré. Par exemple :

Collège¹¹.

Domaine 1 « *travailler dans un environnement numérique évolutif* »

Item : *Utiliser, gérer des espaces de stockage à disposition*

Compétences :

- *distinguer les espaces accessibles localement de ceux accessibles via un réseau*
- *sauvegarder ses documents dans un espace personnel ou partagé en fonction de son usage*
- *sauvegarder ses documents pour que l'accès soit conforme à ses attentes.*

10. Décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.html>

11. Référentiel B2i Collège 2011

http://media.eduscol.education.fr/file/Certification_B2i/19/8/Referentiel_B2i_college_decembre_2011_2011_98.pdf

Lycée¹².

Domaine 1 « *travailler dans un environnement numérique évolutif* »

Compétences :

- *construire des identités adaptées aux différents contextes (public, privé, professionnel, personnel)*
- *paramétrer ses applications et les services en ligne utilisés de façon à gérer et contrôler ses traces (mots de passe, gestion de l'historique, données de formulaire, etc.)*
- *changer les règles de confidentialité et les paramètres des services utilisés sur le web ; en vérifier régulièrement les modifications ;*
- *s'inscrire et se désinscrire d'un service numérique (lettre d'information, réseau social, flux, etc.)*

Concernant la transmission de ses compétences, il est intéressant pour notre réflexion de constater que l'école fait une distinction entre compétences techniques et compétences d'usage de ces techniques ou compétences de base. Bruno Devauchelle écrit à ce propos :

« Cette notion de « compétences de base » se retrouve dans la construction de nombreux « curricula ». Certains auteurs, travaillant dans des pays de faible taux de scolarisation, vont jusqu'à définir les compétences de base comme acquises dans la vie courante et pas à l'école, celle-ci ne servant pas seulement à apporter des compétences non disponibles à la maison. Le B2i ne prend pas en compte la notion de « compétences de base » dans ce sens, mais considère que l'école doit fournir cette base à tous pour l'entrée dans la vie professionnelle et sociale. »¹³.

Ainsi, le système français ne prend pas en compte une appétence présumée des jeunes pour le numérique et préfère reprendre les bases avec chacun des élèves, peu importe si leur pratique du numérique est déjà avancée ou non. Cela peut avoir pour effet de gommer en partie les inégalités d'équipement car, bien que 82 % des foyers soient équipés en ordinateurs et 85 % en Internet, ce sont surtout les équipements nomades (tablettes et smartphones) qui se démocratisent : *« Quatre Français sur dix sont désormais équipés en tablette et 65% ont un smartphone. Pour la première fois, la situation la plus répandue est le triple équipement en*

12. Référentiel B2i Lycée 2013

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Certification_B2i/53/0/Referentiel_B2i_lycee_2013_07_fr_297530.pdf

13. Bruno Devauchelle. Le Brevet Informatique et Internet (B2i)d'un geste institutionnel aux réalités pédagogiques. Éducation. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2004.

ordinateur-tablette-smartphone (30%, +5 points), devant le double équipement ordinateur-smartphone (29%, +2 points). Seuls 11% des individus ne disposent d'aucun de ces trois équipements (-3 points). »¹⁴ (chiffres de 2016). Différents équipements impliquent donc différents usages, un smartphone ne possédant pas les mêmes outils ou capacités qu'un ordinateur. Devant la démocratisation des tablettes, l'Éducation Nationale s'est d'ailleurs engagé en 2015 avec le Plan numérique pour l'Éducation à équiper plus de 50 % des collèges publics en tablette en 2 ans, confirmant une fois de plus la volonté de l'institution scolaire de rester « à la page ». Cependant, la récente proposition par le ministre actuel de l'Éducation Nationale d'interdire le téléphone portable a mis un frein à son utilisation pédagogique.

Bruno Devauchelle fait également la distinction entre compétences directement et indirectement observables, à savoir que le numérique à l'école n'entend pas que mobiliser des compétences techniques. La citoyenneté et la recherche d'informations y sont par exemple intégrées et occupent même des places importantes puisque les domaines 2 « être responsable » et 4 « s'informer et se documenter » ne mobilisent pas que des savoir-faire mais surtout des savoir-être, des compétences d'ordre civiques et un certain esprit critique. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on voit quelles compétences sont requises des lycéens en 2013 dans le domaine 2 « être responsable » : « *porter un avis critique sur une situation liée à l'usage du numérique dans le respect des règles (modalités de diffusion des informations : buzz, hoax, etc.).* » Cette compétence particulière résonne tout particulièrement aujourd'hui alors que le concept de « fake news » et la notion d'ère « post-vérité » sont particulièrement prégnantes et inquiètent les pouvoirs publics.

De manière générale, l'École fonde beaucoup sur le numérique auquel elle attribue de nombreuses vertus, notamment celles de rendre les apprentissages plus efficaces, d'évaluer les élèves sur de nouvelles modalités, de faciliter l'insertion socio-professionnelle, de permettre de développer la citoyenneté, d'impliquer les familles dans l'éducation et de minimiser les inégalités scolaires, culturelles et sociales. Mais alors, comment expliquer les tâtonnements que nous avons évoqués plus haut ? Nous pensons qu'une partie de la réponse se trouve dans la différence entre les pratiques mises en avant par l'école et la pratique réelle des jeunes que nous allons détailler et interroger.

14. Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) Baromètre du numérique - Equipements, usages et administration en ligne - Edition 2016
https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/synthese-barometre-du-numerique-2016-291116.pdf

II. PRATIQUES DES JEUNES LIÉES AUX USAGES NUMÉRIQUES

A) Socialisation adolescente, socialisation numérique

La plupart des chercheurs ayant travaillé sur ce sujet mettent en évidence un fait social : depuis l'irruption du numérique dans la société et la démocratisation d'Internet en France au début des années 2000, les jeunes et plus particulièrement les adolescents sont les plus actifs dans ce domaine : « *Le taux de connexion des foyers avec adolescents a en effet toujours été supérieur à la moyenne et il s'est accru ces dernières années¹⁵* ». Selon une enquête réalisée en janvier 2003 de GfK/SVM (*Sciences et Vie micro*), 8,8 millions de foyers français sont équipés d'un ordinateur, dont les deux tiers (5,8 foyers) sont connectés. Les enfants apparaissent être les plus grands promoteurs des nouvelles technologies : 34 % des foyers comprenant au moins un enfant entre 11 ans et 15 ans appartiennent au groupe des Français sur-équipés, contre 19 % des ménages sans enfants. De nos jours, on sait que 85 % des foyers sont équipés en Internet mais comment se quantifie la pratique des jeunes ? Une étude Ipsos réalisée en 2017¹⁶ nous donne quelques chiffres clés :

- **81 % des 13-19 ans possèdent leur propre smartphone (contre 77 % en 2016).**
- **Les 1-6 ans passent en moyenne 4H37 sur internet par semaine (contre 2H10 en 2012). Ce chiffre monte à 6H10 pour les 7-12 ans, et 15h11 pour les 13-19 ans.**
- **79 % des 13-19 ans sont inscrits sur Youtube (vs 45 % en 2016), ce qui en fait le réseau social le plus fréquenté par cette tranche d'âge, suivi de Facebook (77 %).**
- **36 % des 7-12 ans et 34 % des 13-19 ans ont leur propre tablette.**
- **Plus d'un foyer avec enfants sur deux (59 % vs 57 % l'année dernière) est maintenant équipé d'une tablette.**
- **94 % des parents prennent en compte l'avis de leurs enfants dans au moins une catégorie de consommation.**

15. Metton Céline, « Les usages de l'Internet par les collégiens. Explorer les mondes sociaux depuis le domicile », *Réseaux*, 2004/1 (n° 123), p. 59-84. DOI : 10.3917/res.123.0059. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2004-1-page-59.html>

16. <https://www.ipsos.com/fr-fr/junior-connect-2017-les-jeunes-ont-toujours-une-vie-derriere-les-ecrans>

Les pratiques numériques se diversifient donc principalement par les outils utilisés mais la plupart des usages réels concerne avant tout la socialisation. Nous allons donc voir comment elle a évolué en une quinzaine d'années notamment avec l'apparition et l'explosion des réseaux sociaux. Au début des années 2000, la pratique des jeunes se résume essentiellement à l'utilisation de logiciels de messagerie instantanée (MSN) et à la pratique du chat : « Selon une étude de NetValue de mars 2002, le chat est le service préféré des 13-19 ans, devant les jeux en ligne et l'e-mail [...]. Les pratiques scolaires viennent largement derrière.¹⁷ »

Nous devons aussi parler de la pratique du blog aujourd'hui datée car une partie des réseaux sociaux modernes ont compilé les différentes caractéristiques du blog avec d'autres fonctionnalités tandis qu'une autre partie a simplement transformé les formes d'exposition de l'expression et de l'image numérique. Avant 2008 et l'explosion des réseaux sociaux (notamment Facebook), le blog pour un adolescent sert d'espace qui lui permet de « compter ses proches, de donner à chacun une place spécifique, et de se constituer ainsi un ordre relationnel et intime ». Il sert à ordonner la sociabilité entre pairs adolescents, membres de la famille et éventuellement quelques adultes. On assiste alors à une compartimentation de son cercle social par le jeune qu'il classe en groupe distincts : meilleurs amis, amis, copains, copains de classe et connaissances. Cette compartimentation varie selon les jeunes, leur établissement, leur lieu de vie (rural ou urbain) mais aussi leur genre, leur personnalité, leur tempérament : « Les adolescents ne forment pas une masse homogène, mais sont des individus uniques, dont l'existence relationnelle, culturelle, sociale est spécifique. ». Pour « donner une place à chacun », les adolescents qui utilisent un blog pratiquent une forme de description de leur pair : selon les utilisateurs, la forme diffère mais c'est une norme sociale répandue, un impératif : « il faut » parce que « ça leur fait plaisir ». Cet affichage du réseau amical fait que le blog ne se pratique pas ou très peu dans l'anonymat. Par ailleurs, on affiche surtout des activités ou pratiques sociales qui unissent le groupe sous formes de photos agrémentées de textes courts explicitant le statut relationnel. Le blog est également interactif puisqu'il y a possibilité pour le visiteur de laisser un commentaire et la règle veut qu'un commentaire laissé par un utilisateur doit lui être rendu.¹⁸

17. Metton Céline, « Les usages de l'Internet par les collégiens. Explorer les mondes sociaux depuis le domicile », *Réseaux*, 2004/1 (n° 123), p. 59-84. DOI : 10.3917/res.123.0059. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2004-1-page-59.html>

18. Delaunay-Téterel Hélène, « Sociabilité juvénile et construction de l'identité. L'exemple des blogs adolescents », *Informations sociales*, 2008/1 (n° 145), p. 48-57. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-1-page-48.html>

À partir de l'année 2008, on assiste à une évolution de la pratique puisque de nouvelles formes de socialisation numériques apparaissent ou du moins se popularisent en France. C'est ce qu'on pourrait appeler le « boum » des réseaux sociaux avec la démocratisation de Facebook et Twitter dans un premier temps (même si ce dernier est plutôt utilisé par les jeunes adultes) puis Instagram et Snapchat vers 2010-2011 mais surtout, Youtube, qui a la particularité d'être le plus populaire. Même si ce n'est pas un réseau social à proprement parler, il permet néanmoins de partager des vidéos : il y a donc distinction entre les vidéastes, les créateurs qu'on appelle communément « Youtubers » et le public, les spectateurs qui peuvent décider de s'abonner à une chaîne. Chez les 13-19 ans, on assiste à une évolution très marquée de l'utilisation de ces réseaux modernes puisque selon l'étude Ipsos :

- **79 % des 13-19 ans ont un compte Youtube en 2017 contre 45 % en 2016**
- **Facebook stagne voire perd en utilisateurs dans cette tranche d'âge : 78 % en 2015 contre 77 % en 2017**
- **Snapchat gagne en popularité : 57% d'inscrits en 2017 contre 29% en 2016**
- **Instagram : 42 % en 2017 contre 28 % en 2016**
- **Twitter reste le moins usité mais gagne tout de même en popularité : 34 % en 2017 contre 30 % en 2016¹⁹**

Ces sites ou applications, parfois uniquement accessibles sur smartphone remplacent complètement les logiciels de messagerie instantanée et les blogs devenus obsolètes. Les réseaux sociaux tels que Facebook remplissent les fonctionnalités des deux et permettent de communiquer instantanément avec ses contacts, de partager des contenus, de laisser des commentaires etc... La vie sociale se trouve donc concentrée en un seul espace virtuel. De par la mise en scène de sa personnalité virtuelle, un adolescent avec un grand nombre d'amis sur Facebook ou de followers sur Instagram et Twitter est alors considéré comme « populaire ». Il en était de même à l'époque des blogs : « *Dans la compétition acharnée à la popularité que se livrent les adolescents, disposer d'un grand nombre de correspondants numériques représente un véritable capital relationnel, qui accroît son prestige et assure sa place dans le*

19. <https://www.blogdumoderateur.com/etude-ipsos-junior-connect-2017/>

groupe. Ainsi, si laisser un commentaire sur le blog d'un ami permet de lui manifester son amitié, il permet surtout à cet ami d'augmenter le nombre de commentaires sur son blog. Et lorsqu'on laisse un commentaire, on est en droit d'attendre en retour un commentaire sur son propre blog. Ainsi, l'intérêt de la communication par commentaires sur les blogs est double : comme les échanges par SMS ou MSN, elle manifeste et réaffirme l'existence du lien social, mais son caractère public permet de manifester aux yeux du reste du groupe son capital relationnel. Ce nombre de commentaires est donc l'enjeu d'une compétition entre adolescents, qui essaient d'en avoir le plus grand nombre possible. ²⁰»

Avec l'émergence et la démocratisation des smartphones et des forfaits illimités, la pratique du numérique se fait donc à la fois depuis l'ordinateur et le téléphone portable : on peut parler d'hyper-connectivité voire d'hyper-socialisation puisque la frontière entre l'extérieur et l'intérieur de l'école n'existe plus virtuellement. Malgré les nombreux règlements intérieurs qui interdisent l'utilisation des téléphones portables dans les EPLE, les collégiens et les lycéens se servent de leurs téléphones quasi-quotidiennement et donc en cachette. De nouvelles problématiques voient le jour comme celle du cyberharcèlement, des contenus choquants accessibles à tous, de la collecte des informations personnelles par des grands groupes ou des « fake news » etc...

Cette attitude d'hyper-consommation des jeunes avec le numérique permettent en fait un renouvellement et une intensification des comportements classique de l'adolescence en matière d'émancipation et de construction de nouveaux repères.

B) Culture du numérique et identité adolescente

Internet et les outils numériques pour les préadolescents et adolescents servent donc d'outils pour conquérir leur autonomie et se démarquer de leurs parents. L'autonomie pour les jeunes se conquiert en contournant les règles établies par les parents notamment grâce à l'aide de compétences que ces derniers ne connaissent pas forcément comme utiliser un navigateur privé pour ne pas qu'on puisse voir si des sites « interdits » ont été consultés. L'enfant peut se retrouver valorisé car il est souvent le plus compétent en informatique par rapport à ses parents et la transmission des savoir-faire est difficile.

20. Cédric Fluckiger. L'appropriation des TIC par les collégiens dans les sphères familiaires et scolaires. Education. École normale supérieure de Cachan - ENS Cachan, 2007.

L'autonomie se conquiert également via la communication permanente qu'il est possible d'entretenir avec les pairs adolescents via Internet ou le téléphone portable. La construction d'une identité adolescente se fait souvent par l'appartenance à un groupe où on lui valide une reconnaissance différente que celle assurée par la famille. Les possibilités offertes par le numérique sont accrues puisque les jeunes hors du temps scolaire peuvent désormais communiquer virtuellement, rapidement, à faible coût et à toute heure de la journée. Ils se permettent alors de se dire « *des trucs qu'on n'ose pas se dire à l'école, parce que sinon, les autres ils entendent* ». Le lien créé à l'école continue donc en dehors et se réaffirme sur le temps du quotidien. L'école et la maison sont donc des lieux de plus en plus perméables.

Pour décrire ces phénomènes sociaux liées à l'adolescence et aux outils numériques, Cédric Fluckiger parle de « sociabilité instrumentée dans la culture juvénile ». ²⁰ En effet, ces pratiques sont extrêmement technocentrées et dépendantes d'un certain nombre d'outils dont la particularité est leur obsolescence rapide au fur et à mesure des avancées technologiques : les constructeurs téléphoniques sortent par exemple un modèle par an sans qu'il y ait pourtant une grande innovation mais le succès est pourtant toujours là grâce à des campagnes marketing bien menées. L'effet de mode est également très important et c'est la raison pour laquelle il est difficile d'établir un éventail à jour des pratiques juvéniles : « *Nous ne brosserons ici qu'un rapide panorama des pratiques de sociabilité instrumentées, qui permet de réactualiser les observations dans un domaine où les technologies et les usages évoluent extrêmement rapidement. Ainsi, Metton (2006) montre qu'entre ses premières et ses dernières observations, la place de la messagerie instantanée avait été bouleversée par la diffusion massive du logiciel MSN, rendant obsolète une partie des premières données d'enquête. De la même manière, nous assisterons probablement à la rapide obsolescence de nos propres données [...]. Au moment de notre enquête, les usages plébiscités par les collégiens étaient le logiciel de messagerie instantanée MSN et l'activité autour des blogs de la plate-forme Skyblog. Il est possible que ces usages soient rapidement remplacés par d'autres. La fin de notre enquête sur le terrain coïncidait par exemple avec un développement de l'usage et de la renommée de MySpace. Peut-être les adolescents du collège Louis Guilloux se mettront-ils à créer des pages sur cet outil communautaire dans les mois ou les années prochaines.* » Il est à noter que MySpace n'a eu qu'un succès mineur en France, n'a pas eu de retentissement particulier chez les préadolescents ou adolescents et fut vite « détrôné » par Facebook vers 2008 / 2009.

20. Cédric Fluckiger. L'appropriation des TIC par les collégiens dans les sphères familiales et scolaires. Education. École normale supérieure de Cachan - ENS Cachan, 2007.

La culture numérique adolescente s'exprime notamment à travers les particularités des outils employés. L'instantanéité et la rapidité d'usage a donc créé une sorte de langage, un sociolecte, qu'on appelle communément langage SMS : ses particularités linguistiques sont l'utilisation d'abréviations en français ou en langue étrangère (*MDR* → *mort de rire* et *LOL* → *laughing out loud*) ou l'utilisation d'une écriture phonétique (*sa va ?* → *ça va ?* ; *bl é twa ?* → *bien et toi ?*) dans une optique de gain de temps, d'espace et d'abolition de la règle orthographique qui peut paraître trop normative. L'utilisation du langage SMS permet aussi de conserver des caractères sur certains anciens modèles de téléphones qui limitaient à 140 signes ou un site comme Twitter où les utilisateurs ne peuvent écrire des messages de plus de 280 signes (autrefois 140). L'usage est donc à la fois « culturel » et pratique. Sa compréhension nécessite donc une certaine connaissance du vocabulaire utilisé, de normes implicites et son utilisation à l'oral ou dans un autre contexte écrit que celui du numérique est souvent moqué ou décrié. Ce langage est un élément de plus qui permet la démarcation entre le monde adolescent et le monde adulte : à chaque tranche d'âge son vocabulaire, ses expressions : « *Les adolescents, avides d'identité, sont exposés précocement aux nouveaux usages communicationnels, et d'autant plus que l'écriture électronique constitue un moyen de résister aux contraintes imposées par le monde des adultes (Sebba 2003). Selon Gadet, des usages scripturaux apparaissent chez les adolescents, « puisque conformes à leur désir de bousculer les conventions du standard » (citée dans Anis 2001 : 62). Il se dégage un réel désir de démarcation entre les jeunes et les adultes.²¹ »*

Outre le langage, en raison des évolutions extrêmement rapides dans ce domaine, il existe un très grand nombre de normes sociales qui sont propres à chacun des outils du numérique. Il serait donc impossible de les citer toutes mais on peut néanmoins citer leurs particularités. Certaines sont langagières : par exemple, terminer un SMS par un point lors d'une conversation apparaît comme « froid » et peut faire comprendre tacitement à l'interlocuteur qu'on ne veut pas continuer la conversation ; autrement, pour corriger une faute d'orthographe involontaire, il est de coutume de réécrire le mot corrigé et de le faire suivre d'une astérisque (*). D'autres sont des normes plus liées à l'outil particulier utilisé : ainsi, converser plusieurs jours de suite avec le même interlocuteur sur Snapchat permet d'avoir une icône de flamme à côté de son pseudonyme, gage d'une amitié forte chez les adolescents

21. Anaïs Tatossian. Typologie des procédés scripturaux de clavardage en français chez les adolescents et les adultes. Congrès Mondial de Linguistique Française, 2008.

<https://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2008/01/cmlf08012.pdf>

utilisateurs. On pourrait aussi citer la pratique plus connue du « hashtag » qui consiste à agrémenter une publication, image ou texte, d'un ou plusieurs dièses (#) et d'une ou plusieurs phrases ou mots pour connoter le sujet dont on veut parler et le rendre facile à référencer et rechercher. Tous ces éléments témoignent donc d'une véritable culture juvénile identitaire du numérique en constante évolution et dont certains aspects se sont répandus au-delà des adolescents et des jeunes adultes. L'essentiel est maintenant de voir comment cette culture numérique adolescente s'articule avec l'institution scolaire.

III. QUELLE COMPATIBILITÉ ENTRE LA PRATIQUE SCOLAIRE DU NUMÉRIQUE ET CELLE DES JEUNES ?

A) Usages raisonnés et usages « profanes »

« On pourrait penser que du fait de la présence des ordinateurs à la fois à l'école et dans les pratiques personnelles des élèves, les compétences acquises en dehors de l'école peuvent être disponibles pour les activités scolaires. Or ces transferts s'avèrent délicats. Nous soulignerons tout particulièrement le fait que les compétences techniques des élèves se limitent le plus souvent à des savoir-faire peu explicites et qu'il est possible de repérer l'existence de schèmes d'utilisation hétérogènes, même dans le cas d'outils similaires.²¹ »

C'est là que réside la tension du sujet : les compétences développées en autonomie par les jeunes ne sont pas forcément exploitables en classes : elles relèvent souvent de savoir-faire ponctuels liés au matériel spécifiquement utilisé par le jeune : par exemple, transférer un fichier mp3 sur un lecteur audio ou commenter un blog. D'autre part, cette virtuosité des jeunes avec le numérique n'est parfois qu'apparente et sert de façade pour être « dans le coup » : un élève avoue alors ne pas avoir réussi à créer de blogs tandis qu'un autre pense qu'il faut plusieurs abonnements Internet pour accéder à toutes les pages du web. Cela veut donc dire que la connaissance des outils numériques n'est que superficielle et que les mécanismes de l'informatique sont souvent mal compris. Ainsi, face à un problème d'une nature autre que ce que le jeune a l'habitude de manipuler, celui-ci se verra souvent renoncer. Cette relative « incompétence » se remarque d'ailleurs bien plus dans les discours que dans la pratique puisque les jeunes ne maîtrisent pas forcément le vocabulaire exact qui doit être associé aux usages numériques : « Marie, 4e sait par exemple que pour se connecter à

21. Fluckiger Cédric, « L'école à l'épreuve de la culture numérique des élèves », *Revue française de pédagogie*, 2008/2 (n° 163), p. 51-61. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-pedagogie-2008-2-page-51.html>

Internet « j'ai un petit carré, qui passe du rouge au jaune, du jaune au vert, du vert au bleu, et quand c'est au bleu ça veut dire que c'est censé être au maximal et que je peux aller sur Internet », sans pour autant comprendre ce que signifie ce carré, pourquoi il faut attendre qu'il « passe au bleu », ni ce qui est alors « maximal ». » De manière générale, « il semble que les transferts soient relativement délicats et que les compétences acquises soient locales et contextualisées bien davantage que transversales et générales. »

En effet, il existe une différence fondamentale dans l'encadrement de la pratique du numérique selon la localité et le contexte, que le jeune soit en autonomie sur son téléphone ou son ordinateur ou qu'il soit à l'école. D'un côté, nous avons la liberté et l'émancipation relative qui dépend de la vigilance des parents et dont on sait qu'elle est généralement minimale : *« Mais dans la grande majorité des cas, les parents n'ont pas le désir d'exercer un contrôle très poussé. »*²² Ont-ils installé un contrôle parental ? Savent-ils quels sites leur enfant fréquente ? À quelle fréquence ? Etc... Les parents équipés ont une bonne image du numérique qui est considéré comme un apport d'un point de vue socio-professionnel mais regardent avec une certaine distance critique les pratiques de leurs enfants. Pour certaines familles instruites ou cultivées, la pratique du numérique est sans cesse comparée à la culture du livre et du papier et paraît donc plus *« médiocre »* et pauvre. Cependant plutôt que de contrôler les contenus, ils contrôlent plutôt la temporalité et veillent à ce que leurs enfants ne passent pas trop de temps devant des écrans, inquiets du risque de passer plus de temps sur Internet que sur le travail scolaire alors même qu'Internet est reconnu et adopté comme un outil permettant la réussite scolaire. De par ces éléments, il n'est donc pas étonnant que la culture numérique juvénile à laquelle nous faisons référence fasse irruption dans un univers où ils sont massivement présents et où les codes leur sont soit plus familiers, soit plus faciles à appliquer. Par opposition, il n'y a pas à proprement parler de culture numérique scolaire ce qui peut rendre l'enseignement austère et l'école impose des contraintes absentes de la pratique domestique : *« le collège instaure un cadre normatif strict, allant de l'interdiction des téléphones portables à la limitation stricte de l'accès à Internet au CDI [...] Ces restrictions visent à limiter les abus, possibles ou effectifs [...] les enseignants qui ont la charge du matériel informatique accessible aux élèves évoquent le risque de virus ou l'accès possible à des sites, violents, pornographiques ou racistes. »*

22. Metton Céline, « Les usages de l'Internet par les collégiens. Explorer les mondes sociaux depuis le domicile », *Réseaux*, 2004/1 (n° 123), p. 59-84. DOI : 10.3917/res.123.0059. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2004-1-page-59.html>

Quant aux normes sur Internet, celles attendues par l'école et celles pratiquées par les jeunes diffèrent grandement : la familiarité, le langage SMS, la publication de contenus non-libre de droits est proscrite par l'institution scolaire qui se veut respectueuse des normes sociales et de la loi : « *Le fait que les attentes scolaires sont spécifiques s'exprime en revanche dans l'incompréhension entre élèves et enseignants concernant l'usage de certaines ressources documentaires en ligne. Bruillard (2007) montre ainsi que les valeurs participatives et de neutralité de Wikipedia se heurtent à la logique scolaire : à l'école, prime la fiabilité de l'information et est assumé un point de vue laïque et républicain.* »

Le décalage entre la pratique et les attendus institutionnels sont nombreux et est d'autant plus paradoxal puisqu'il concerne un champ disciplinaire que tous les jeunes ont été amenés à utiliser, avec intérêt, dans leur vie. Le numérique intéresse les jeunes, c'est un fait, et ils apprennent à s'en servir de manière empirique mais incomplète. Seulement, l'intérêt des jeunes pour le numérique ne correspond pas ou très peu à ce que l'école aimerait développer chez eux. Cédric Fluckiger distingue et oppose alors un usage « *profane* » et un usage « *raisonné* ».

On pourrait même supposer que ce décalage existe parce que les jeunes se sentent plus experts que leurs enseignants à cause des écarts de pratique, de vocabulaire, d'utilisation etc... Le numérique est un outil dont l'appropriation est très connotée en fonction de l'âge (on parle de génération digitale, de génération Internet etc...) et ces différentes logiques d'appropriation continuent à creuser un fossé entre l'école et les jeunes. Aurait-il tendance à se résorber au fur et à mesure que cette génération numérique entre elle-même dans le monde professionnel via l'éducation ?

B) Compétences relationnelles et citoyenneté numérique

Cédric Fluckiger note cependant ceci : « *Les usages familiers conduisent pourtant à certains apprentissages. [...] Ce sont ces compétences relationnelles qui sont avant tout incorporées par les adolescents. Ainsi, pour ajouter un commentaire sur un blog ou dialoguer par écrit avec plusieurs correspondants, encore faut-il apprendre comment intervenir dans ces univers et comment s'y comporter* ». Il existe donc des savoir-faire ou plutôt des savoir-être purement adolescents lorsqu'il s'agit de naviguer entre différents réseaux et y adopter différentes postures. Cet apprentissage normatif et social se fait souvent par mimétisme et la

déviations à la norme sera souvent soit pointée du doigt de manière négative soit complètement ignorée, ce qui n'est pas bon dans un réseau social puisque l'interactivité en est la base. Par exemple, une photo de profil Facebook qui ne récolterait aucune réaction ou aucun commentaire parce qu'elle dévierait de la norme (contenu choquant, inintéressant etc...) serait perçue comme un « échec ». Cela conduit certains adolescents à fustiger le côté « superficiel » de la chose mais beaucoup l'intériorisent et l'ignorent pour ne pas être rejetés. Il est donc facile d'adopter des postures et une identité numérique.

Et c'est justement là que nous croyons que l'école pourrait prendre appui pour, non seulement, endiguer certaines problématiques que nous avons déjà évoquées comme le cyberharcèlement ou la propagation de « fake news » et théories complotistes et par là même, former des citoyens numériques compétents et éclairés. Les savoirs techniques informatiques n'ont que peu de reconnaissance scolairement : « *Cette situation s'accompagne dans les faits d'une reconnaissance scolaire des compétences techniques acquises à l'extérieur particulièrement faible. Le B2i valide certes de telles compétences, mais il est vécu par les élèves comme une formalité plutôt ennuyeuse que comme l'occasion de faire valoir des compétences techniques.*²³ » Si l'école veut réellement valoriser le numérique et rapprocher les pratiques des élèves des pratiques scolaires, alors il faut que l'institution se saisisse beaucoup plus des habitudes juvéniles sous l'angle comportemental et sous l'angle de la citoyenneté comme le veut la compétence numérique n°2 « **être responsable** ». Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Aider les jeunes à se construire une éthique sur Internet, y adopter des réflexes salutaires, y repérer les comportements à risque et y développer en somme ce qu'on pourrait appeler une « Nétiquette ». On pourrait citer trois champs d'action mobilisables par les équipes éducatives²⁴ :

- **L'identité numérique sur les réseaux sociaux : production, maîtrise et valorisation de ses traces** : Est-il judicieux de publier certaines choses ou non ? Peut-on vraiment supprimer définitivement quelque chose du net ? Ce que je publie peut-il se retourner contre moi ?
- **Les aspects juridiques et éthiques des échanges et du partage sur les réseaux sociaux** : Puis-je tout copier sur Internet ? Mon propre travail est-il protégé ? Ai-je le

23. Cédric Fluckiger. L'appropriation des TIC par les collégiens dans les sphères familiales et scolaires. Education. École normale supérieure de Cachan - ENS Cachan, 2007.

24. <http://eduscol.education.fr/cid101700/yy-eduquer-aux-usages-responsables-des-reseaux-sociaux-retour-sur-le-2eme-seminaire-national-de-formation-au-numerique-d-avril-2016.html>

droit de publier ce que je veux ?

- **Le décryptage des mécanismes de propagande, de complotisme, de harcèlement et de violence numérique :** Dois-je croire tout ce que je vois sur Internet ? Comment réagir face à un contenu ou des comportements qui me choquent ? Comment être sûr de l'information que j'obtiens ?

Vouloir développer chez les jeunes une éthique et des comportements responsables sur le Net, c'est aussi remettre une certaine forme d'autorité dans le savoir comme l'explique Bruno Devauchelle au journal La Croix : « *L'avènement de l'Internet s'est traduit par une multiplication des modèles auxquels les enfants et les jeunes sont susceptibles de s'identifier. Avec, sur la Toile, une absence de hiérarchie qui complique la tâche des adultes, d'autant qu'ils maîtrisent souvent mal les nouveaux outils. Il leur est plus difficile désormais d'apparaître comme des exemples à suivre. L'exemplarité, aux yeux des nouvelles générations, tient pour beaucoup à la compétence : elle découle non plus de la légalité mais d'une légitimité. Dans le premier cas, j'obéis à mes parents ou à mes enseignants en raison de leur statut. Dans le second, je choisis de reconnaître leur exemple et leur autorité.*²⁵ »

Conclusion intermédiaire :

Au travers de notre démarche de recherche, nous avons pu retracer efficacement les différentes étapes du développement de l'éducation au numérique en France. Ainsi, il y a un fort volontarisme de l'État français qui a su être pionnier dans ce champ disciplinaire avec l'introduction puis la démocratisation de matériel informatique dans les écoles dans les années 70, 80 et 90 et l'introduction du B2i en 2000. L'école se concentre donc majoritairement sur les compétences techniques d'utilisation du numérique : on veut que les jeunes apprennent à créer, traiter, échanger, travailler en réseau et l'ordinateur est alors conçu quasi exclusivement comme un outil de travail et non pas de loisirs ou de socialisation. C'est pourtant ce que les jeunes en retiendront principalement à partir des années 2000 au fur et à mesure que les foyers s'équipent en postes et en connexions Internet mais aussi en téléphones portables. Les pratiques des jeunes sont alors variées : chat, messagerie instantanée, blogs... Chaque outil permet une approche différente du média numérique et permet aux jeunes d'expérimenter de nouvelles formes de socialisation. On leur reconnaît très vite une appétence et des

25. Lebreton, F. (2017) « Donner l'exemple dans son usage du numérique », *La Croix*, [en ligne], 20 septembre 2017 <https://www.la-croix.com/Journal/Donner-lexemple-usage-numerique-2017-09-20-1100878195>

compétences particulières pour déchiffrer les langages et les codes sociaux du Net et petit à petit, quasiment tous les adolescents ont leur compte MSN ou un Skyblog, ce qui témoigne d'un véritable phénomène générationnel. Cependant, ces compétences relationnelles ne se traduisent généralement pas en compétences informatiques et techniques pures car elles sont issues de deux schèmes fondamentalement opposés : l'un présuppose une approche d'Internet en tant qu'espace d'expression de sa personnalité et implique donc une multitude de postures à adopter en fonction des contextes sociaux tandis que l'autre suppose une connaissance scientifique et « pratico-pratique » des systèmes numériques. L'articulation de ces deux sphères du numérique à l'école a tendance à créer une sorte de dysfonctionnement, surtout parce que l'École a longtemps insisté sur un aspect plutôt que l'autre. Cela peut s'expliquer par le fait que les outils classiques du numérique tels que le traitement de texte, le tableur, le diaporama n'ont pas évolué de manière aussi rapide que les réseaux, la législation, les supports (portable, tablette, montres et objets connectés etc...). Les problématiques nouvelles nécessitent donc un changement de paradigme fort quant à la conception que l'école se fait du numérique. On ne doit pas travailler que sur l'outil mais aussi sur l'apprenant et sa manière d'être et d'exister numériquement. C'est la condition sine qua non d'une réelle maîtrise par les élèves et les jeunes de cet outil, qu'on ne pourra pas extraire de son acception sociale.

ÉTUDE DE TERRAIN

Dans le cadre de notre sujet de recherche, à savoir l'articulation entre la pratique numérique des jeunes et ce que l'institution scolaire aimerait développer en termes de compétences, nous avons décidé d'aborder notre étude de terrain sous plusieurs angles.

En préambule, nous détaillerons les spécificités de notre terrain d'étude, à savoir un lycée général et technologique situé dans une commune semi-rurale entre deux grandes agglomérations. Puis, nous décomposerons notre travail en trois parties.

Dans la première, nous nous attacherons à analyser la pratique de la professeure-documentaliste de notre établissement avec qui nous avons réalisé un entretien. À travers l'étude de sa pratique quotidienne du métier, nous pourrions dresser un portrait de l'intérêt qu'elle porte en tant que professionnelle sur la question du numérique, puisque le CDI est le lieu où sa pratique « raisonnée » (référence aux travaux de Cédric Fluckiger) est la plus fréquente et la plus encadrée.

La deuxième partie consiste en une analyse de l'intérêt porté par l'établissement et ses acteurs sur la question de la transmission des compétences et usages du numérique. Nous nous attacherons donc à voir si le lycée a une politique claire et précise d'éducation au numérique via les divers outils à notre disposition (usages pédagogiques par les enseignants, spécificité de filière, mention dans les documents officiels etc...).

Enfin, via une observation régulière des usages des élèves au lycée et une enquête que nous avons réalisée et qui a circulé auprès de 85 élèves, nous pourrions revenir au cœur de sujet qui est la pratique usuelle, réelle et quotidienne du numérique par les jeunes.

TERRAIN D'ÉTUDE

Notre terrain d'étude est notre lieu de stage où nous exerçons en tant que conseiller principal d'éducation à mi-temps. Dans un souci de respect de l'établissement et des personnes, les lieux et les noms ont été volontairement anonymisés ou modifiés.

Nous exerçons donc dans un lycée général et technologique, situé dans une petite commune semi-rurale entre deux grandes agglomérations. Le lycée ne comporte pas d'internat et accueille 872 élèves répartis en 27 divisions. Le lycée comprend les filières générales classiques (S, ES, L) ainsi qu'une filière technologique (STMG). La filière S a ceci de particulier qu'elle se subdivise en spécialités SVT ou Sciences de l'ingénieur (SI) et nous reviendrons sur le cas particulier de cette dernière.

Le lycée emploie une cinquantaine d'enseignants, la plupart expérimentés et très peu de contractuels ou autres stagiaires. L'équipe de direction est composée d'un proviseur et d'une proviseure-adjointe. Quant à la vie scolaire, elle emploie 5,5 en ETP et 2 postes de CPE (1 à plein temps, 2 à mi-temps).

La population du lycée est plutôt homogène : des jeunes issus de la communauté de communes et des communes rurales ou semi-rurales alentours, issus majoritairement de la classe moyenne (employés, professions intermédiaires, artisans, commerçants) avec une part non-négligeable d'enfants d'agriculteurs et d'ouvriers.

La réussite des élèves au baccalauréat est généralement équivalente ou supérieure à la moyenne départementale avec une seule année « accident » où la moyenne a été légèrement inférieure.

Concernant l'équipement du lycée en matériel informatique, il dispose d'un nombre de salles informatiques et de postes par classe suffisant pour que les élèves puissent être à deux sur un ordinateur en cas de besoin y compris en classe de S Sciences de l'ingénieur.

C'est donc un établissement plutôt « neutre », sans spécificités particulières mais qui forme un bon terrain d'études puisque les interactions sociales et professionnelles y sont bonnes et la motivation des enseignants est présente.

I. ANALYSE DE PRATIQUE : L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE VU PAR LE PROFESSEUR-DOCUMENTALISTE

Notre première réflexion quant à l'étude pratique de ce sujet de mémoire fut de cerner l'espace de l'EPLE où l'éducation au numérique est la plus systématisée et la plus ancrée. En effet, notre problématique cherche à décrypter les mécanismes sous-jacents à l'opposition entre pratique institutionnalisée et pratique réelle. Ainsi, il nous est apparu tout naturel de solliciter le point de vue de la professeure-documentaliste de notre établissement. Le CDI étant le lieu de la documentation et de l'information par excellence dans un établissement scolaire, il est évident que la pratique de la professeure-documentaliste se doit d'être en partie accordée avec les canons de l'éducation au numérique notamment en ce qui concerne l'attitude responsable de l'élève sur les espaces virtuels.

À travers un entretien réalisé auprès de la professeure-documentaliste de notre établissement (disponible en annexe), nous allons voir comment, en tant que professionnelle, celle-ci conçoit ce pan de son métier. Par souci de préservation de son anonymat, nous l'appellerons Valérie.

Il est intéressant de noter que l'intérêt pour le métier de professeur-documentaliste, en ce qui concerne Valérie (lauréate du concours en 1997), coïncide voire précède l'informatisation généralisée des EPLE et coïncide également avec l'arrivée d'Internet, deux composantes qui ont fondamentalement fait évoluer le métier et ses ambitions. Pour autant, elle déclare s'être intéressée au métier par rapport à l'aspect lié lecture en premier lieu, puis celui de la recherche documentaire et enfin celui de la culture. Au début de sa carrière, la recherche documentaire via l'outil numérique n'en est qu'à ses balbutiements et les ressources « en ligne » n'existent quasiment pas. En revanche, c'est le début des encyclopédies numérisées sous forme de CD-ROM et les CDI ont rapidement dû s'en équiper.

De manière générale, et Valérie en témoigne, il a été fondamental d'équiper les CDI rapidement en matériel informatique en accord avec la politique volontariste de l'État français de rendre ses élèves compétents. On peut donc voir que dans le cas de Valérie, l'informatisation et la numérisation des CDI et donc la nouvelle dimension du métier de professeur-documentaliste n'ont pas été prévues ni choisies.

Cette nouvelle dimension est d'ailleurs devenue une des missions premières du métier de professeur-documentaliste comme l'indique la circulaire de missions du 27 mars 2017²⁶ :

« 1- Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

La mission du professeur documentaliste est pédagogique et éducative. Par son expertise dans le champ des sciences de l'information et de la communication (SIC), il contribue aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves. [...] Il prend en compte l'évolution des pratiques informationnelles des élèves et inscrit son action dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information. »

Cette évolution (voire révolution) du métier a pu parfois créer des doutes et même de l'inquiétude comme en témoigne la remarque de Valérie qui nous indique que la question qui se pose désormais, c'est de savoir si les livres ont encore leur place au CDI.

Valérie nous indique également que la question de la vérification de l'information ne se posait pas autant voire pas du tout il y a une quinzaine-vingtaine d'années, signifiant une évolution d'abord pédagogique mais aussi une évolution sociétale du traitement de l'information. La recherche se faisant alors quasi-exclusivement sur des ressources papier, procurées par le CDI, sous contrôle de l'institution scolaire, il n'était pas ou peu envisagé que des informations puissent être mensongères. Cela témoigne d'une certaine verticalité du savoir qui s'est trouvée déstabilisée par la démocratisation d'Internet où toute information et son contraire peuvent être accessibles très rapidement sans qu'il y ait une validation institutionnelle témoignant de leur fiabilité. Valérie nous dit donc que « à l'époque, la problématique, c'était parfois ne pas avoir assez de sources d'informations alors qu'aujourd'hui, c'est vraiment l'inverse, des sources on en a trop et l'enjeu c'est de les vérifier. »

Faire en sorte que les élèves vérifient l'information et, de manière générale, sachent comment faire des recherches, c'est donc le quotidien de la pratique de Valérie et celle qui entre le plus dans la politique actuelle de l'éducation au numérique et qui colle au plus près des usages scolaires des élèves. La difficulté pour les professeurs-documentalistes réside donc dans le fait qu'ils sont souvent seuls dans leur établissement ce qui les « oblige » à travailler régulièrement en équipe. Une nouvelle affectation dans un établissement, comme

26 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733 Les missions des professeurs documentalistes

c'est le cas pour Valérie ici, rend parfois cette démarche compliquée. Malgré tout, dans sa pratique antérieure en collège ainsi que cette année, sa stratégie pédagogique est de voir tous les élèves de début de cycle (6ème et 2nde) pour les former au portail documentaire du CDI et à la recherche sur Internet.

Ici, les ressources utilisées sont à la discrétion de l'établissement et ou de l'enseignant sur le poste. En l'occurrence, Valérie utilise et forme les élèves à l'utilisation de E-Sidoc, un portail documentaire référencé par le réseau Canopé et donc soutenu par l'Éducation Nationale et d'Europresse, une base de données d'articles de presse entretenue par une société privée. On peut, dans ce dernier cas de figure, se poser la question de l'impartialité et du référencement de l'information d'une société privée alors même qu'on cherche à former les élèves à l'esprit critique et à l'interrogation des sources.

Il est intéressant de se demander si, à l'inverse, il y a des ressources qui sont déconseillées voire interdites par Valérie. Elle nous indique que la difficulté de contrôle d'un Internet toujours en expansion ne permet plus une telle réponse mais que ça été fait par le passé avec des listes de sites autorisés ou interdits. Parmi ces sites interdits, on trouvait Wikipedia, une encyclopédie en ligne, qui est encore souvent décrite comme une mauvaise source par beaucoup d'enseignants. Mais il est à noter que sa mention n'est plus tout à fait rédhibitoire pour tous puisqu'il est de plus en plus accepté : Wikipedia n'est qu'un outil de référencement d'autres sources et que quiconque écrit ou modifie un article, doit pouvoir se justifier via des sources de natures diverses sous peine de voir son article ou sa modification supprimée ou modérée. Plutôt que de contrôler la nature des sources, le travail de professeur-documentaliste, tel que le conçoit Valérie, est plutôt de former les élèves à utiliser leur esprit critique. Dans ses séances, elle enseigne donc ceci aux élèves : *« Il y a plein de façons de faire mais voici ce que je fais dans mes séquences : commencer à décrypter l'adresse, savoir à quel site on a affaire, savoir qu'un forum ce n'est pas la même chose qu'un blog, qu'un journal en ligne, qu'une encyclopédie en ligne ou qu'un site universitaire. Donc déjà, savoir quel type de site on a devant soi. Et puis bien sûr, s'interroger sur l'auteur : quel est l'objectif de l'auteur, pourquoi il a écrit ce propos, dans quel but, est-ce que c'est pour informer, pour faire de la propagande, pour convaincre d'une thèse etc... Donc déjà, si les élèves prennent quelques minutes sur chaque source pour s'interroger, c'est déjà pas mal »*

Parallèlement, Valérie a adopté un rôle plus actif dans la pédagogie pour travailler directement sur des thématiques telles que la désinformation, les canulars et les fake news. Elle l'a expérimenté principalement en collège où la pratique généralisée des EPI permet une plus grande collaboration entre les enseignants. Ainsi, elle détaille : *« j'ai travaillé avec une prof de français, une prof d'arts plastiques et on a fait un gros travail sur une partie de l'année en EPI : l'objectif, c'était que en arts plastiques, les élèves créent un montage Photoshop, une image truquée et après, en français, ils écrivaient une fake news par rapport à cette image et ça donnait lieu à un article faux qui était intégré dans un petit journal réalisé par le groupe. Et l'objectif final de l'EPI, c'était de faire passer tous les journaux entre deux classes et les élèves devaient essayer de déterminer quel était le faux article dans leur journal. »* Cette liberté pédagogique est essentielle pour transmettre certaines compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture (SCCCC), qui est de vigueur jusqu'à la fin du collège, car peu de professionnels sont aussi formés à cette thématique que les professeurs documentalistes. En outre, elle permet aux CPE, eux aussi formés substantiellement en éducation aux médias et à l'information, de rentrer concrètement dans le pédagogique.

Enfin, les dernières questions de l'entretien portaient sur l'usage du téléphone portable au CDI, la corrélation ou l'absence de corrélation entre cet usage et un déclin supposé de la lecture et l'avis personnel de Valérie sur les pratiques sociales des jeunes qui découlent de cette utilisation plus accrue du téléphone. Contrairement à ce que stipule le règlement intérieur, qui interdit l'usage du téléphone portable dans les espaces à vocation pédagogique, il est toléré par Valérie au CDI pour un usage raisonné, à savoir, la recherche d'informations si un poste d'ordinateur n'est pas libre, la capture photo d'un document et exceptionnellement, la consultation de vidéos pédagogiques. Ce passage nous a particulièrement intéressé puisque Youtube, application utilisée par l'immense majorité des jeunes, est à la limite de ce qu'on pourrait appeler un réseau social. L'application est depuis quelques années plus centrée sur le regroupement de communautés (des abonnés) autour de créateurs / vidéastes qui interagissent avec leur public via la publication de vidéos. Les spectateurs peuvent interagir à leur tour en y laissant des commentaires. C'est donc un système où une latence est nécessaire pour l'interaction mais Youtube (à l'instar de Facebook, Twitter et de la plate-forme Twitch) a récemment instauré un système de vidéo en live où les spectateurs peuvent interagir directement pendant que le créateur se filme. Devant cette croissance de la consommation de contenus vidéos, l'État a commencé à s'emparer un tant soit peu de cette plate-forme en

recommandant des contenus à portée pédagogique que Valérie aimerait faire figurer sur le portail du CDI. La brèche entre pratique « profane » et pratique « raisonnée » tend donc à se résorber dans ce cas précis.

Mais beaucoup de détracteurs du numérique, opposent cette culture neuve à celle du livre et y voient là une raison d'un supposé déclin de la lecture. En tant qu'experte sur la question, l'avis de Valérie sort un peu des préjugés et attribue le déclin de la lecture à l'adolescence qu'elle décrit comme « *un moment d'abandon ou de mise entre parenthèses de la lecture* » déjà avéré avant la prolifération des écrans. Elle pense tout de même que les écrans ont accentué le phénomène mais pointe rapidement le fait que les écrans ont aussi changé le support de lecture puisque certains se servent de leur smartphone pour télécharger des livres. Valérie n'oppose pas les deux façons de lire puisqu'elle considère que l'objet livre, pour son confort de lecture et son caractère esthétique, sera toujours préféré à un support numérique.

Enfin, sur la question des pratiques des jeunes, Valérie garde un certain regard critique mais qui rejoint le point de vue de Cédric Fluckiger, à savoir qu'elle trouve les jeunes parfois très compétents mais aussi incompetents. Leur appétence pour le numérique et son caractère social leur donnent parfois des compétences apprises en autodidacte comme par exemple, des talents de montage son / vidéo. Mais en ce qui concerne des savoir-faire basiques comme du traitement de texte ou enregistrer un fichier au bon endroit, elle remarque que la compétence peut être très hétérogène. Ainsi, elle pense que son métier sera toujours essentiel pour venir en aide à ceux qui ne savent pas faire malgré une apparente facilité d'apprentissage pour la majorité. Elle conserve également un regard critique voire défaitiste sur le temps passé par les jeunes sur leurs écrans et le contenu qu'ils peuvent y voir comme le prouve sa dernière intervention dans l'entretien : « *On est un peu dépassés honnêtement. Ils ont accès à des tas de trucs et on contrôle pas grand chose franchement...* »

En résumé, il nous est apparu après l'entretien que la pratique de Valérie était ancrée avec son temps et consciente des enjeux du numérique et de la différence qu'il peut exister entre les attendus scolaires et les pratiques réelles des jeunes. Nous n'avons pas senti ou observé de méfiance franche, sinon une vigilance raisonnable, envers le numérique malgré une opposition symbolique entre celui-ci et la culture du livre mais au contraire, une approche consistant plutôt à adapter sa propre pratique à la réalité du terrain. Au sein de

l'établissement, il nous apparaît donc assez clair que Valérie est la professionnelle la plus formée à ce sujet et la plus à même de faire évoluer les mentalités à son échelle.

II. UNE POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE ?

Cette configuration où le professeur-documentaliste est le plus formé n'est pas rare et en fait, courant dans de nombreux établissements et plus particulièrement dans les lycées où l'éducation au numérique ne fait pas partie des priorités de la politique éducative. C'est ce que nous avons pu constater durant notre période d'exercice.

Premièrement, si l'on se réfère à la politique éducative telle qu'elle est formellement présentée dans le projet d'établissement, il n'est presque jamais fait mention d'une éducation au numérique et encore moins du simple outil numérique, le projet d'établissement se divisant en quatre axes basés sur les quatre parcours éducatifs (Citoyen, Avenir, Santé et Artistique et Culturel). Le règlement intérieur est lui aussi lacunaire et mentionne simplement les règles d'usages du téléphone portable qui est, comme nous l'avons précisé auparavant, interdit dans les lieux à vocation pédagogique ainsi que dans le self. À l'inverse, il est autorisé dans les espaces où les élèves ne travaillent pas. La révision du règlement intérieur qui est à l'étude en ce moment même va potentiellement changer quelque peu la règle puisque les élèves du CVL (conseil de vie lycéenne) aimeraient étendre son usage à la salle d'étude où il serait limité à un but pédagogique (recherche, enregistrement de documents etc...). Toutefois, la règle actuellement en place n'est pas respectée partout puisqu'elle ne précise pas qu'un enseignant peut contrevenir à la règle pour des buts pédagogiques ce qui pourtant se fait assez régulièrement mais de manière très parcellaire. Certains enseignants sont d'ailleurs coutumiers du fait et d'autres pas du tout. Cela dépend essentiellement de la matière : certains enseignants de disciplines scientifiques (SVT, physique-chimie) sont favorables à ce que les élèves prennent en photo le tableau pour éviter d'avoir à le recopier systématiquement, d'autres sont d'accords pour que les élèves fassent une recherche rapide sur Internet lors d'un travail de groupe (histoire-géographie, français). Quant à la charte d'usage des TIC du lycée, elle précise simplement les éléments permettant de se conformer au droit et est censée responsabiliser tous les acteurs et usagers. Son rôle éducatif est cependant limité puisque c'est un document institutionnel complexe, dont la lecture est survolée et cantonnée à un simple rôle contractuel en cas de litige.

D'un point de vue légal, tout EPLE se doit d'avoir un RUPN (réfèrent des usages pédagogiques du numérique). C'est un enseignant des sciences de l'ingénieur qui endosse cette responsabilité mais son rôle dans le lycée se limite à un maintien assez sommaire de la plate-forme en ligne E-Lyco qui est censée mettre en relation les personnels de l'établissement, les familles et les élèves afin de faciliter la communication, de mettre en place un cahier de textes en ligne, un dépôt de devoirs et de cours. Cet outil aurait pu présenter un intérêt pour nous si une mise à jour du logiciel sortie en début d'année scolaire ne l'avait pas rendu beaucoup moins simple d'usage et n'avait pas drastiquement réduit sa fréquentation. Cependant, le logiciel Pronote permet à peu près ces mêmes fonctionnalités bien que son usage demande un peu plus de maîtrise technique et une part des utilisateurs d'E-Lyco s'est donc tournée vers Pronote tandis que la plupart des familles a tout simplement cessé d'utiliser ces plate-formes. Lors de notre enquête de l'utilisation du numérique par les jeunes (enquête et résultats disponibles en annexes, résultats exploités en troisième partie), nous avons rajouté une question portant sur l'utilisation de ces plate-formes pour nous donner une idée des proportions de cette tendance.

Enfin, nous avons précisé lors de la présentation de notre terrain d'études qu'une filière S SI existait et lors de notre observation, nous avons pu constater que leur salle de classe n'était pas nécessairement plus équipée mais elle l'est mieux dans le sens où les ordinateurs sont plus récents, plus performants et disposent de logiciels nécessaires aux apprentissages des classes de SI comme des logiciels de conception mécanique 3D (Autodesk) afin de réaliser des plans d'ingénierie. Cependant, cet usage particulier ne se distingue pas de celui d'une machine et nécessite un apprentissage peu réutilisable en dehors de ce cas précis et est principalement destiné aux des élèves voulant poursuivre leurs études en école d'ingénieur.

Il est donc difficile de décréter qu'une réelle politique de l'éducation au numérique existe dans notre établissement d'exercice. Ainsi, notre problématique, qui vise à connaître les modalités de compatibilité entre les pratiques des jeunes et les pratiques que veut transmettre l'école, est rendue quelque peu caduque par un manque de volontarisme clair et net quant à la transmission d'une éducation au numérique dans cet établissement précis. En somme, il ne nous reste plus qu'à voir quelles sont les pratiques sociales des jeunes de notre établissement et ce qu'elles peuvent nous dire sur les intérêts réels des jeunes quant à cette question, les manquements et les réussites de l'établissement et les possibilités d'évolutions futures.

III. PRATIQUES NUMÉRIQUES QUOTIDIENNES ET SOCIALES JUVÉNILES AU LYCÉE

Après avoir réalisé une enquête quantitative qui a circulé auprès de 85 élèves, nous pouvons donner quelques chiffres sur la pratique usuelle et quotidienne du numérique par les élèves de notre établissement. Il nous faut préciser que l'échantillon d'élèves interrogés ne saurait être représentatif mais que nous pensons tout de même avoir pu obtenir des réponses provenant d'élève au parcours scolaire et à l'origine sociale variée.

Les résultats sont pour la plupart concordants avec les résultats de notre travail théorique et indiquent qu'une très grande majorité des jeunes sont équipés d'au moins un voire deux appareils numériques (smartphone, ordinateur). L'utilisation de ces appareils est quotidienne, si ce n'est quasi-permanente puisque le règlement intérieur du lycée permet un usage à chaque intercour, récréation, pause méridienne. De par notre observation sur le terrain, les élèves l'utilisent en marchant, en se rendant d'un cours à l'autre, en attendant dans la file pour aller au self et lors de leurs moments de repos. Ils sont également capables d'être multitâches et d'entretenir une conversation tout en consultant leur téléphone. Très peu d'élèves laissent leur téléphone chez eux pour venir au lycée et on peut supposer que c'est là un impératif de la famille, inquiète de la distraction qu'il peut causer. Notons tout de même qu'une minorité seulement d'élève est équipée d'ordinateurs personnels, leur achat survenant plutôt après le passage du baccalauréat pour permettre aux jeunes d'être équipés une fois arrivés dans les études supérieures.

D'autre part, leur utilisation de ces appareils est principalement à portée sociale. Ainsi, en tête des réseaux sociaux préférés des lycéens, on y retrouve sans surprise Snapchat et Instagram. Ces deux réseaux sociaux ont des portées et des objectifs distincts mais on retrouve tout de même dedans une certaine banalisation du partage de l'image et encore plus de sa propre image. Facebook (via son outil de messagerie instantanée Messenger) conserve une place prépondérante mais connaît un net recul et semble être condamné à régresser de plus en plus là où c'était autrefois la plate-forme qui recueillait l'essentiel de la vie sociale virtuelle de l'utilisateur.

Les jeunes préfèrent donc compartimenter les différentes facettes de leur vie sociale : Snapchat pour la communication interpersonnelle visuelle, Instagram pour le partage de

photos (souvent travaillées et retouchées via des filtres), Whatsapp ou Messenger pour la messagerie instantanée qui permet de réaliser des groupes de discussion à plusieurs (ce que ne permettent pas ou peu les simples SMS). Enfin, la navigation sur Internet et surtout pour le visionnage de vidéos sur Youtube occupent là aussi une place prépondérante du temps numérique du jeune. C'est une pratique de loisir communautaire puisqu'une vidéo est parfois visionnée en groupe, partagée à d'autres amis, commentée et discutée. La majorité des vidéos consommées sont de nature humoristiques (cela corrèle avec le nombre d'abonnés qu'ont les « youtubers » humoristiques, les plus connus et suivis étant Cyprien ou Squeezie par exemple), fictives, musicales et une part non-négligeable de contenu éducatif ou pédagogique. Cette tendance est née suite à la démocratisation de vidéastes se disant vulgarisateurs et qui traitent de sujets scientifiques via une mise en scène ludique comme pouvait le faire Jamy Gourmaud et Frédéric Courant à l'époque de l'émission « C'est pas sorcier ».

Un autre aspect de la vie numérique du jeune est qu'elle lui permet de se tenir informé de l'actualité. Les médias dominants (télévision, presse écrite, radio) conservent une part de choix mais cela peut être expliqué par plusieurs facteurs : les élèves de notre lycée sont pour la grande majorité dépendants des transports scolaires et rentrent parfois chez eux vers 19h. Il n'est donc pas rare qu'ils écoutent la radio dans le bus ou arrivent chez eux au moment du journal télévisé. Quant à la presse écrite, une sélection de journaux locaux sont disponibles en grande quantité au lycée, à proximité des lieux destinés au repos des élèves, ce qui explique cela. Mais une part importante des élèves s'informent grâce aux informations qu'ils voient sur leurs fils d'actualités et qu'ils relaient ensuite à leurs contacts. Beaucoup d'émissions de télévision, de journaux ou de magazines d'actualités en ligne ont compris l'importance des réseaux sociaux pour le partage d'informations et utilisent volontairement des titres parfois sensationnalistes pour attirer l'attention et générer une lecture. Cependant, cela peut avoir un effet pervers puisque beaucoup se contentent de lire ce titre et les commentaires sous la publication où des débats parfois houleux laissent place à la désinformation, l'approximation et le complotisme. Une partie des jeunes semble en avoir conscience et ils admettent avoir parfois partagé des informations fausses ou n'être pas sûr, ce qui veut souvent dire qu'ils n'ont pas vérifié la véracité des faits et ce malgré le fait que la plupart se rappellent avoir eu des séances d'éducation aux médias et à l'information.

On comprend donc mieux les efforts de la professeure-documentaliste pour faire en sorte que les élèves aient une approche critique de l'information et des médias quels qu'ils

soient puisque c'est un travail qui doit être répété et intégré avant de changer des habitudes de consommation de l'information profondément ancrées.

Enfin, en ce qui concerne la problématique du cyberharcèlement, le format de l'enquête ne permettait pas une expression totalement libre et n'indique pas si les élèves savent ou non reconnaître ce qu'est du cyberharcèlement mais elle indique quand même qu'une part non-négligeable en a déjà été témoin.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au travers de notre étude théorique et pratique, nous pouvons affirmer qu'il n'y a à proprement parler pas de compatibilité de principe entre les attentes scolaires liées aux usages du numérique et les pratiques des jeunes, qui se cantonnent essentiellement à des interactions sociales peu mobilisables sur le terrain scolaire. Malgré un fort volontarisme de l'État français pour la transmission et l'appropriation d'un savoir-faire et d'une culture du numérique depuis les années 1970, les travaux de Cédric Fluckiger mettent en évidence cette incompatibilité. En parlant d'usages « profanes » et d'usages « raisonnés », il témoigne d'une hiérarchisation des compétences opérées par l'École elle-même, d'une part, pour garder une supériorité institutionnelle sur les questions de didactique de l'informatique mais aussi parce que l'apparente virtuosité des jeunes avec l'outil numérique n'est en fait pas prouvée. Au contraire, et cela se remarque aussi sur le terrain, beaucoup de jeunes sont « compétents sans l'être ». Comment l'expliquer ? L'outil numérique, de par sa richesse, a de particulier qu'il ne peut pas être englobé dans une seule acception. Il faut commencer par distinguer ce qui relève du technique de ce qui relève du savoir-être, de la citoyenneté numérique mais aussi de la culture du numérique. Un élève peut être très compétent en ce qui concerne l'utilisation d'un smartphone et d'applications permettant d'être en contact et de partager des contenus avec ses pairs mais pour autant, ne pas savoir comment distinguer une bonne d'une mauvaise source sur Internet lors d'un travail documentaire ou ne pas connaître la législation propre au numérique quant au plagiat, à la diffamation ou au harcèlement. C'est ce que nous avons pu vérifier de nous-mêmes sur le terrain, grâce aux témoignages de professionnels, d'une enquête auprès des jeunes en question et de notre propre observation. La diversité des plate-formes et des usages numériques ainsi que les évolutions rapides et constantes effectuées dans ces domaines ne permettent pas à l'institution scolaire de suivre efficacement ce que les jeunes en font et ne permettent pas de penser de manière pédagogique ce qu'ils pourraient en faire. La plupart du temps, il existe même une méfiance chez les professionnels vis à vis de l'outil numérique, qu'on voit comme une partie inévitable mais agaçante de la vie des jeunes avec laquelle il faut composer « bon an mal an ». Cette vision doit nécessairement changer si l'on veut qu'il y ait ce changement de paradigme que nous avons évoqué plus tôt et dont l'École a besoin. De notre point de vue personnel, cela viendra nécessairement avec une plus grande transversalité mais aussi, tout simplement, avec le temps car « les enfants du numérique » seront bien les enseignants de demain.

ANNEXES

ANNEXE 1: Entretien réalisé auprès de la professeure-documentaliste de notre établissement. Pour respecter l'anonymat de cette personne, nous l'avons appelé Valérie.

Tu es professeur-documentaliste au lycée depuis cette année : pour commencer, peux-tu me parler de ton parcours scolaire, universitaire ou professionnel ?

Valérie : Je suis assez atypique en terme de documentaliste puisque je suis scientifique à la base, ce qui est assez rare. J'ai un bac S, un diplôme d'ingénieur en environnement et comme j'ai fait une école qui n'était pas très cotée, on s'est retrouvés tous à chercher du travail à un moment où c'était la crise en fait, en 1995. Donc je me suis réorientée assez rapidement vers un CAPES documentation. Rien n'empêche une scientifique d'être documentaliste, au contraire. Moi de toutes façons j'ai toujours aimé lire et tout ce qui était lecture donc j'ai passé mon CAPES en 1997, que j'ai eu. Ensuite, j'ai passé mon année de stage en lycée et après, j'ai commencé à Paris, là aussi en lycée et puis l'essentiel de ma carrière je l'ai faite en collège ZEP, puis dans le collège voisin du lycée et enfin ici.

Qu'est-ce qui t'as motivé à devenir professeure-documentaliste ?

Valérie : C'était une réorientation déjà pour moi et ce qui m'intéressait, c'était vraiment l'aspect lecture, l'aspect recherche documentaire parce que c'est vraiment très très intéressant et puis l'aspect culturel aussi qu'on peut apporter aux élèves, gérer un lieu culturel en fait.

Est-ce que tu peux me décrire comment tu conçois ton métier dans sa pratique quotidienne ?

Valérie : Alors le métier de documentaliste, on a plusieurs parties fondamentales en fait. Donc on a la partie gestion du CDI : tout ce qui est achat de documents, organiser le lieu CDI, le fonds documentaire, organiser l'espace, organiser la signalétique. Vraiment la gestion de l'espace, des lieux, des documents qui sont là. Ensuite, l'accueil des élèves évidemment, quand ils viennent sur des heures où ils sont libres, où on peut les aider à faire toutes les tâches qu'ils ont à faire, y a l'aspect pédagogique aussi qui est plus présent au collège où on va accueillir les élèves sur des heures d'AP, on va travailler avec les collègues sur des temps de classe pour

tout ce qui est recherche documentaire et puis, y a l'aspect culturel, donc là on peut mettre en place des clubs de lecture, faire venir des écrivains, faire tout plein d'actions autour de la lecture pour les faire venir un maximum et au niveau culturel, organiser des expositions, pour que ça soit un lieu d'ouverture.

Est-ce que tu dirais qu'il y a une différence entre la prescription institutionnelle et la pratique réelle du métier ?

Valérie : Alors, comment dire... Il peut y avoir des différences, au sens où ça peut être une question de moyens. La plupart du temps, on est seuls dans nos CDI qu'on ait 100 élèves ou 1000, ou 1200 donc forcément on a pas d'autres choix que d'adapter notre pratique à ce concret et là les inspecteurs vie scolaire, quand on les interroge, ils nous demandent de faire des choix donc faire des choix ça veut forcément dire renoncer à certaines choses donc oui, il peut y avoir des différences entre ce qu'on nous demande institutionnellement et ce qu'on peut faire concrètement en fonction des lieux, du temps etc...

Est-ce que tu as vu des évolutions dans ton métier depuis une quinzaine, vingtaine d'années ?

Valérie : Ah bah oui, énormément puisque j'ai démarré en 1997, donc c'était les prémices d'Internet et Internet est arrivé en même temps que moi je suis entré dans le métier donc évidemment, il y a eu des énormes énormes modifications du métier. En 1997, certains CDI n'étaient pas informatisés donc par exemple, l'une des premières tâches que j'ai eu à faire, c'était informatiser un CDI. Ça paraît un peu fou aujourd'hui. Et après le numérique s'est de plus en plus développé, à l'époque il y avait des CD-ROM, des ressources en ligne sur CD-ROM et puis Internet est arrivé petit à petit et à pris vraiment une ampleur, une place prépondérante. Au point qu'aujourd'hui, l'une des interrogations c'est « est-ce qu'on a encore besoin de livres au CDI ou pas ? » [rires] alors moi je dis que oui, tout à fait. Mais oui, il y a eu des énormes évolutions. Si je peux ajouter, en termes pédagogiques, ça a énormément changé les choses aussi. A l'époque en 1997, on parlait beaucoup moins de vérification de l'information puisqu'on utilisait essentiellement des documents papiers et aujourd'hui avec l'arrivée d'Internet, tout ce rapport au document s'en est trouvé modifié.

Quelle analyse fais-tu de ces évolutions ?

Valérie : Le métier a changé parce qu'on ne fait plus de la recherche documentaire comme avant. Quand on faisait des recherches dans un dictionnaire, une encyclopédie, à l'époque, la problématique c'était parfois ne pas avoir assez de sources d'informations alors qu'aujourd'hui, c'est vraiment l'inverse, des sources on en a trop et l'enjeu c'est de les vérifier.

Comment est-ce que tu tiens informée et formée face à un public et des pratiques qui changent rapidement ?

Valérie : On a eu besoin de se former pas mal effectivement. Moi en terme de formations, j'avais fait une auto-formation avec un MOOC (*massive online open course* soit une formation en ligne ouverte à tous) EMI qui avait eu lieu y a deux ans et qui était très intéressant. On a des journées de rencontres locales qui nous permettent de se former régulièrement, on a nos journées professionnelles de rencontres départementales avec des conférenciers qui viennent de la fac et qui sont un peu au dessus et qui nous permettent de réfléchir à toutes ces questions et le fait de se rencontrer, ça permet de s'interroger ensemble. Notre difficulté à nous les documentalistes, c'est qu'on est seuls en établissement, comme vous les CPE, et avoir des échanges de pratiques c'est important.

Est-ce qu'il y a des élèves qui sont des habitués du CDI, qui viennent très souvent ?

Valérie : Ah bah tout à fait ! Le CDI c'est un lieu où certains viennent tous les jours et d'autres jamais. Donc c'est vrai qu'il y a une grosse hétérogénéité d'utilisation du CDI parmi les élèves, que ça soit au collège ou au lycée. Il y a des élèves que je vois tous les jours et d'autres que je ne vois jamais.

Et comment tu expliques cette disparité ?

Valérie : En collège, il y a des élèves qui adorent lire et pour eux, c'est vraiment un espace plaisir en fait et puis aussi y a des élèves qui, par exemple, les petits 6ème qui ont besoin d'avoir un espèce de refuge et alors là le fait qu'il y ait un espace sécurisé avec un prof bienveillant qui chapeaute le tout, c'est vraiment un plus pour eux. Au niveau du lycée, je pense que c'est plutôt lié aux pratiques de travail. Il y a des élèves qui aiment vraiment venir

travailler dès qu'ils ont un temps libre.

Comment est-ce que toi tu apportes de l'aide aux élèves dans leur recherche documentaire, en particulier sur Internet ?

Valérie : Que ça soit en collège ou en lycée, on essaie toujours de voir les élèves en début de cycle en fait, donc en 6ème ou en 2nde donc ça, c'est des choses qu'on fait si on peut sur les heures d'AP et donc quand j'étais en collège, je voyais tous les élèves de 6ème systématiquement au moins toute la période avant la Toussaint ou jusqu'à Noël, ça c'est des choses que tous les documentalistes font. Et ça permet de les former à notre portail documentaire, à Internet, à ce qu'est un moteur de recherche, à avoir des billes sur ce qu'est un site fiable ou pas fiable. Donc en adaptant bien sûr au niveau de l'élève. Au niveau du lycée, j'ai vu les 10 classes de seconde en début d'année là. Donc, le programme de cette formation, c'était E-Sidoc, le portail du CDI. Je les ai formés aussi à Europresse qu'est une base de données en ligne avec des articles de journaux et aussi sur la fiabilité des sites Internet. Alors le souci, c'est que pour ça soit efficace, il faut que ça soit en demi-classe sinon ils sont beaucoup trop nombreux. Donc le souci, c'est le temps en fait : 10 classes de seconde, en demi-groupe, passer sur une heure, une heure trente ou deux heures en fonction des créneaux d'AP, ça n'est pas évident en termes de temps. Là, j'ai aussi vu des élèves en 1ère réalisant leur TPE. On a travaillé sur la problématique de la bibliographie donc comment avoir des sources fiables, les varier et les référencer pour un bon travail documentaire.

Est-ce qu'il y a des réflexes que tu leur conseilles d'avoir ? Des sites que tu leur conseilles d'éviter ?

Valérie : Internet est tellement vaste qu'on peut pas leur dire d'éviter tel ou tel site, c'est impossible. A une époque, c'était une des réponses qui commençait à être donné quand Internet a démarré, on faisait des listes de sites autorisés ou des listes de sites interdits comme Wikipedia mais aujourd'hui c'est plus possible, y en a trop. L'élève doit former son esprit critique et avant ça, parce que c'est un objectif très ambitieux, juste s'interroger sur sa source. Déjà s'il commence à s'interroger sur sa source, c'est bien. Il y a plein de façons de faire mais voici ce que je fais dans mes séquences : commencer à décrypter l'adresse, savoir à quel site on a affaire, savoir qu'un forum ce n'est pas la même chose qu'un blog, qu'un journal en ligne, qu'une encyclopédie en ligne ou qu'un site universitaire. Donc déjà, savoir quel type de site on

a devant soi. Et puis bien sûr, s'interroger sur l'auteur : quel est l'objectif de l'auteur, pourquoi il a écrit ce propos, dans quel but, est-ce que c'est pour informer, pour faire de la propagande, pour convaincre d'une thèse etc... Donc déjà, si les élèves prennent quelques minutes sur chaque source pour s'interroger, c'est déjà pas mal. Et donc ça c'est des choses qu'on peut travailler en collège quand on fait des travaux de recherche documentaire conjointement avec des disciplines. Si on travaille avec un collègue de physique sur des exposés, c'est à ce moment là aussi qu'on peut travailler ces choses là avec les élèves. Là, on peut le faire en TPE ou quand ils viennent faire des travaux de recherche. C'est difficile de faire cette formation en théorie : on peut leur apporter quelques notions théoriques mais tant qu'ils ne l'ont pas fait en vrai, pour une vraie recherche, ça reste trop artificiel donc il faut le faire en vrai et c'est pour ça qu'idéalement, la formation qu'on fait en début de cycle, on aime bien que ça soit suivi d'un vrai travail de recherche documentaire en AP ou en classe pour que l'élève s'interroge réellement.

Du coup, es-tu déjà intervenue sur des problématiques telles que les fake news, les canulars et si oui comment ?

Valérie : Alors oui, c'est des choses que j'ai faite en collège, en 4ème. Y a toute une partie sur l'éducation aux médias et j'ai travaillé avec une prof de français, une prof d'arts plastiques et on a fait un gros travail sur une partie de l'année en EPI : l'objectif, c'était que en arts plastiques, les élèves créent un montage Photoshop, une image truquée et après, en français, ils écrivaient une fake news par rapport à cette image et ça donnait lieu à un article faux qui était intégré dans un petit journal réalisé par le groupe. Et l'objectif final de l'EPI, c'était de faire passer tous les journaux entre deux classes et les élèves devaient essayer de déterminer quel était le faux article dans leur journal.

Quelle est ton approche par rapport au téléphone portable sachant que le règlement précise qu'il est interdit dans les lieux à vocation pédagogique ?

Valérie : Il est utilisé ici. En fait, aujourd'hui, l'usage que les élèves ont du téléphone peut être très négatif comme très positif donc ils peuvent l'utiliser de façon positive en allant sur E-lyco voir les devoirs, en faisant une recherche documentaire rapide parce qu'un ordinateur n'est pas disponible, en prenant en photo un document parce qu'ils en ont besoin. On est pas forcément

pour l'interdiction totale du téléphone portable. Ici, moi, je l'autorise pour un usage pédagogique et évidemment, tout ce qui est jeux vidéo, vidéos, ça c'est interdit.

Et donc pour regarder une vidéo à portée pédagogique ?

Valérie : Alors oui, là je suis d'accord mais dans ce cas faudra qu'il me prévienne avant mais en général, c'est pas des vidéos pédagogiques qu'ils regardent. On peut utiliser Youtube parfois, on a d'ailleurs dans notre revue professionnelle, toute une sélection de chaînes Youtube pédagogiques qui sont intéressantes et je pensais peut-être en mettre en avant éventuellement sur le portail du CDI, une fois par mois. Il faut pas tout interdire, c'est juste qu'ici les élèves sont dans un espace de travail donc ils doivent être là pour bosser, pour leur propre bien d'ailleurs, il faut qu'on les pousse à bosser.

As-tu observé un déclin de la lecture après ces diverses avancées technologiques ?

Valérie : Il y a un déclin pour la lecture à l'adolescence. C'est pas forcément lié qu'à Internet puisque l'adolescence est un moment d'abandon ou de mise entre parenthèses de la lecture mais ça, c'était déjà le cas avant les écrans. Ça s'est peut-être accentué avec les écrans mais c'est un âge où ils aiment bien être avec leur copains, rigoler, faire autre chose que lire. Après je pense quand même que les écrans ont accentué ça même si certains lisent sur leur téléphone puisqu'il y a des usages de sites Internet où on peut trouver aussi des livres en lignes. Certains téléchargent des livres sur leur smartphone. Après je pense pas que les livres vont disparaître du CDI pour autant, il y a encore la place pour le papier, surtout en livre de fonction, il y a toujours des gens qui seront rebutés par la lecture sur écran, surtout sur un petit écran et il y a toujours le plaisir d'avoir un beau livre entre les mains et je crois que ça perdurera. C'est juste des usages différents en fonction des moments où on est, des temps, des lieux...

As-tu un avis sur la pratique numérique des jeunes de nos jours, que ça soit sur leurs pratiques sociales ou scolaires ?

Valérie : Un avis personnel ? Je pense qu'en termes de compétences, ils sont à la fois très compétents et pas compétents. Très compétents sur certains aspects, les vidéos, faire du montage et en même temps, je trouve qu'ils sont extrêmement peu compétents sur des choses basiques comme enregistrer un fichier au bon endroit, faire du traitement de texte de base

donc l'usage est assez hétérogène tout comme les compétences. Une chose qu'on avait vue en formation, c'était que certains jeunes ne savent pas forcément faire les choses et nous adultes, on part du principe qu'ils savent faire parce qu'ils sont jeunes alors que c'est pas forcément le cas donc il faut être attentif à leurs besoins. Et sur le penchant social, je trouve ça très addictif. C'est difficile de les décoller de leur téléphone et ça nous arrive à nous aussi. En me promenant dans les couloirs, j'ai été assez étonnée de voir qu'il y a des jeunes qui se regroupent pour jouer aux jeux vidéos. Ça c'est quelque chose que je m'imaginai pas au lycée puisque comme ils sont ensembles, on s'imagine qu'ils en profitent pour discuter plutôt que jouer. Il y a une pratique coopérative du jeu vidéo mais bon... Ça touche plus les garçons clairement et après, je pense qu'en tant qu'adulte on doit être vigilants, autant en termes de temps sur les écrans que de contenu, ce qui n'est pas facile. Et ça je le dis aussi bien en tant qu'enseignant, qu'en tant que parent, c'est difficile de contrôler ce qu'ils font sur Internet, ce qu'ils voient, toutes leurs vidéos là, pfff... On est un peu dépassés honnêtement. Ils ont accès à des tas de trucs et on contrôle pas grand chose franchement...

ANNEXE 2 :

Enquête anonyme sur les pratiques quotidiennes liées au numérique des lycéens de l'établissement

Vous êtes :

Un homme | Une femme | Ne souhaite pas préciser

Vous êtes actuellement en classe de :

Seconde | Première : STMG L ES S | Terminale : STMG L ES S

Possédez-vous un téléphone portable ?

Oui | Non

Emmenez-vous votre téléphone au lycée quotidiennement ?

Oui | Non

Vous-êtes vous déjà servis de votre téléphone au lycée alors que vous n'en aviez pas le droit ?

Oui | Non

Vous vous servez principalement de votre téléphone pour : (vous pouvez cocher plusieurs cases)

Communiquer avec ma famille | Communiquer avec mes amis
Jouer à des jeux vidéos | Aller sur Internet | Écouter de la musique
Autre (précisez)

Possédez-vous votre propre ordinateur ?

Oui | Non

Vous vous servez principalement de votre ordinateur pour : (vous pouvez cocher plusieurs cases)

Travailler | Communiquer avec ma famille | Communiquer avec mes amis
Jouer à des jeux vidéos | Aller sur Internet
Autre (précisez)

Parmi ces réseaux sociaux, lequel utilisez-vous le plus fréquemment ? (ne cochez qu'une seule case)

Snapchat | Instagram | Facebook | Whatsapp | Autre / Aucun

À quelle fréquence regardez-vous des vidéos sur Youtube ? (ne cochez qu'une seule case)

Tous les jours | Quelques fois par semaine | Une fois par semaine
Quelques fois par mois | Très rarement | Jamais

Quel genre de vidéos regardez-vous le plus souvent sur Youtube ? (ne cochez qu'une seule case)

Humoristique | Artistique | Éducatif / Pédagogique
Fiction | Actualités | Sports | Autre (précisez)

Comment vous tenez-vous informés de l'actualité ? (ne cochez qu'une seule case)

Par la télévision | Par la presse écrite | Par le bouche à oreille | Par la radio
Par Internet | Je ne m'intéresse pas à l'actualité

Pensez-vous avoir déjà relayé une fausse information ?

Oui | Non | Je ne sais pas / Je ne suis pas sûr.e

Avez-vous déjà eu des cours d'éducation aux médias et à l'information dans votre scolarité ?

Oui | Non | Je ne sais pas / Je ne suis pas sûr.e

Avez-vous déjà été victime ou témoin de harcèlement sur les réseaux sociaux ?

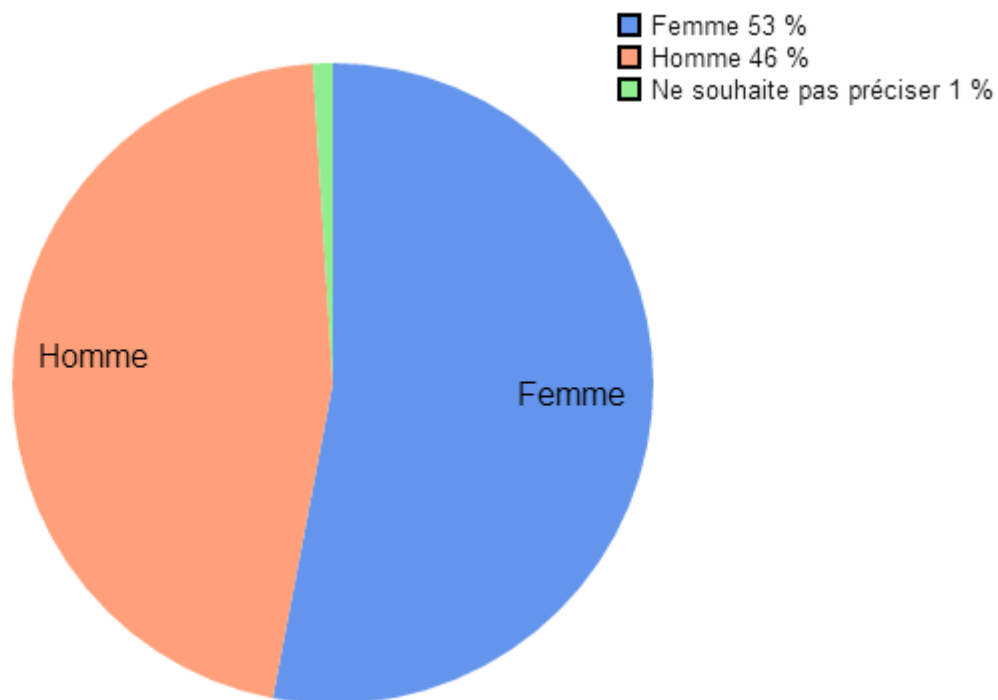
Oui | Non

Parmi ces plate-formes, laquelle utilisez-vous le plus souvent ? (ne cochez qu'une seule case)

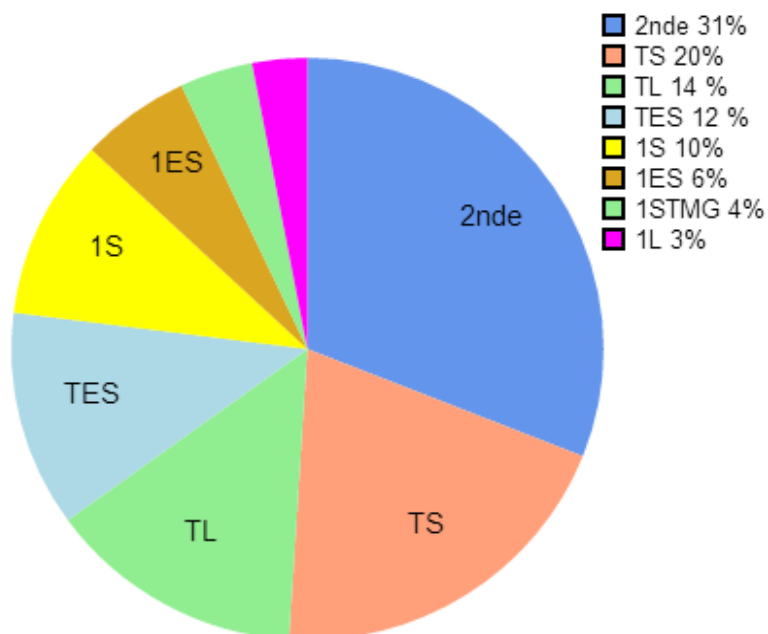
E-Lyco | Pronote | Aucune des deux

ANNEXE 3 : Résultats de l'enquête

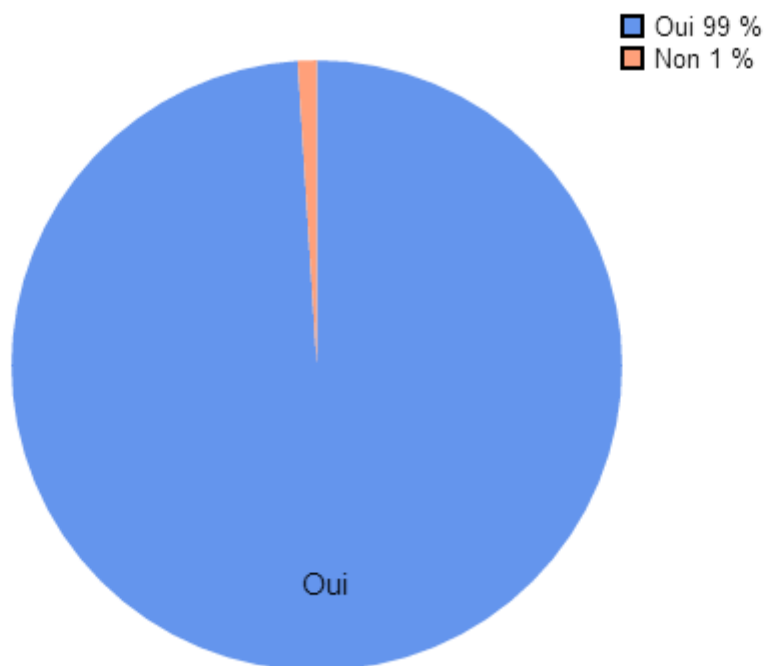
Répartition par genre



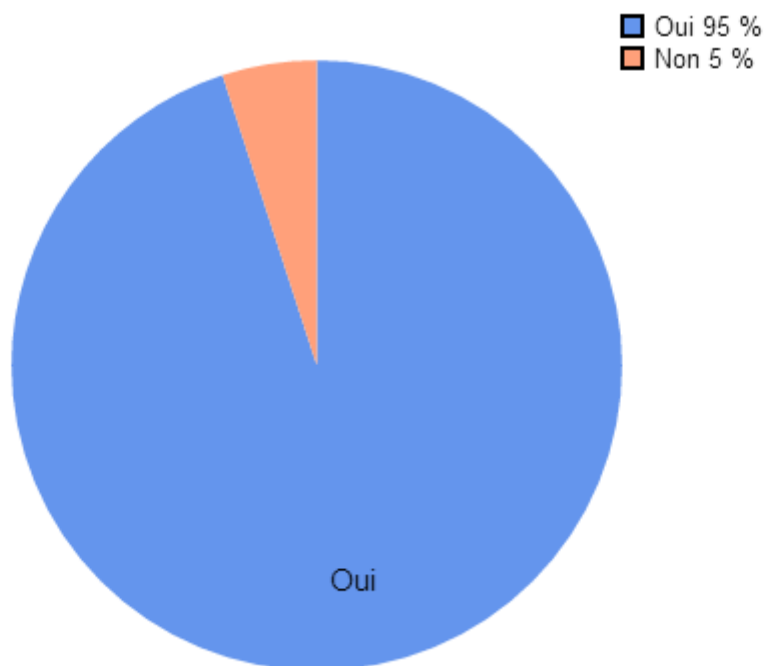
Répartition par classe



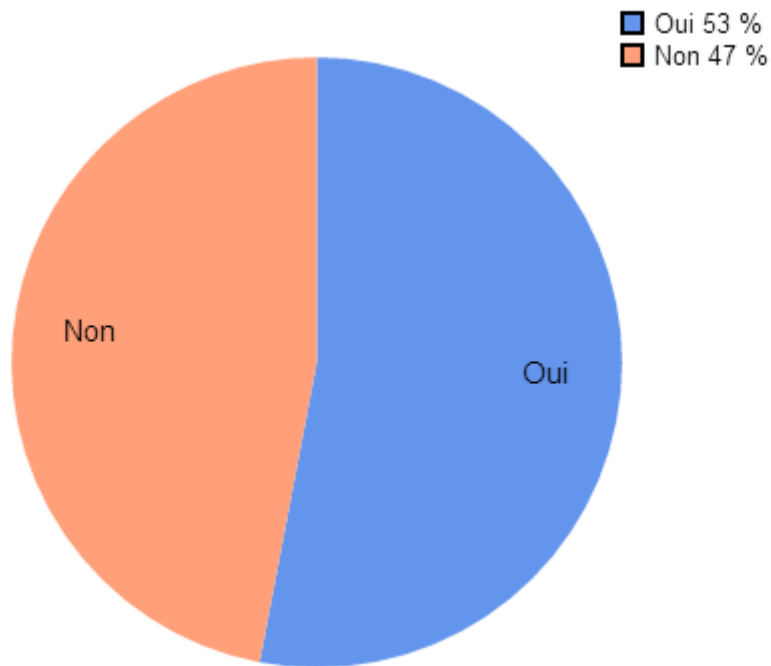
Question : possédez-vous un téléphone portable ?



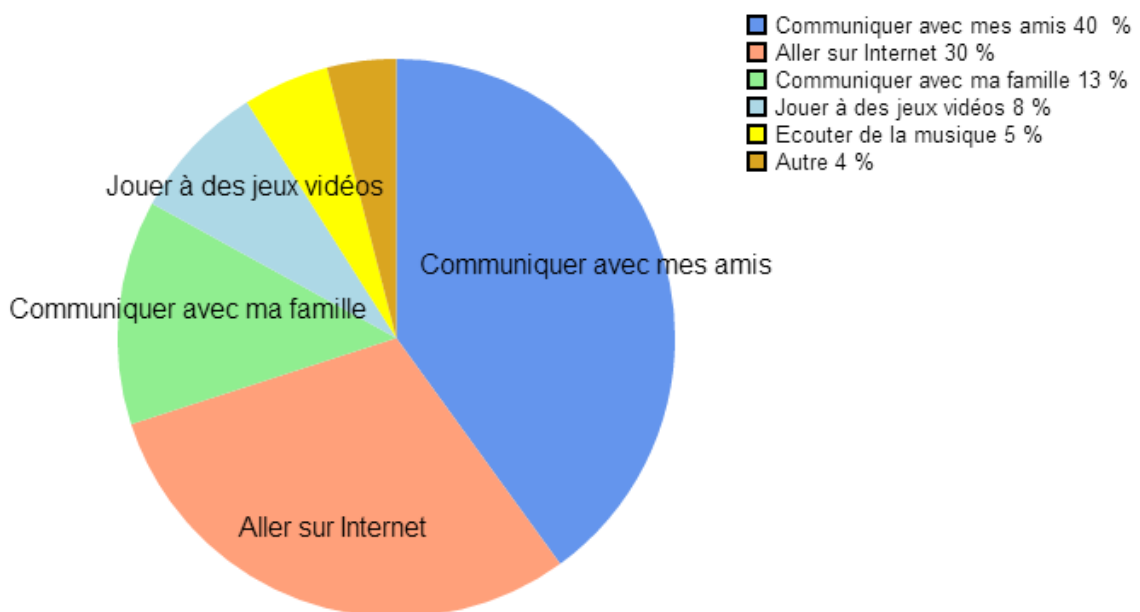
Question : emmenez-vous votre téléphone au lycée quotidiennement ?



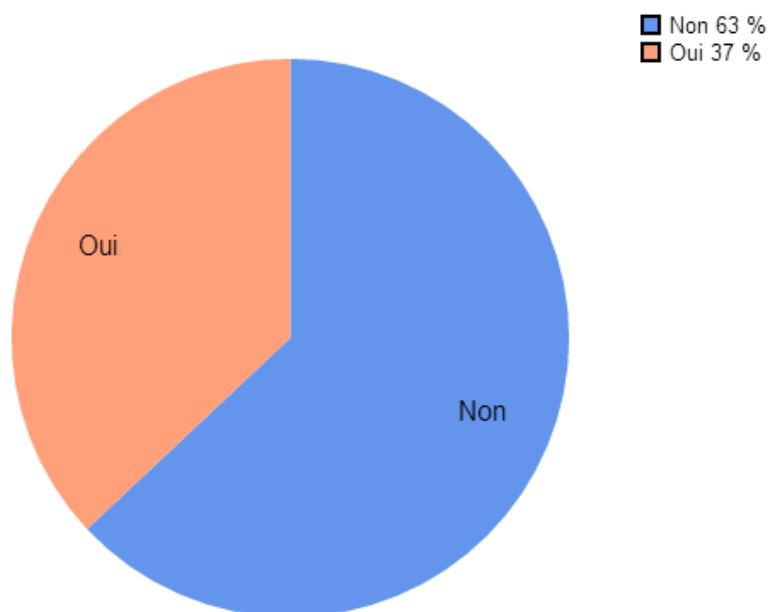
Question : Vous-êtes vous déjà servis de votre téléphone au lycée alors que vous n'en aviez pas le droit ?



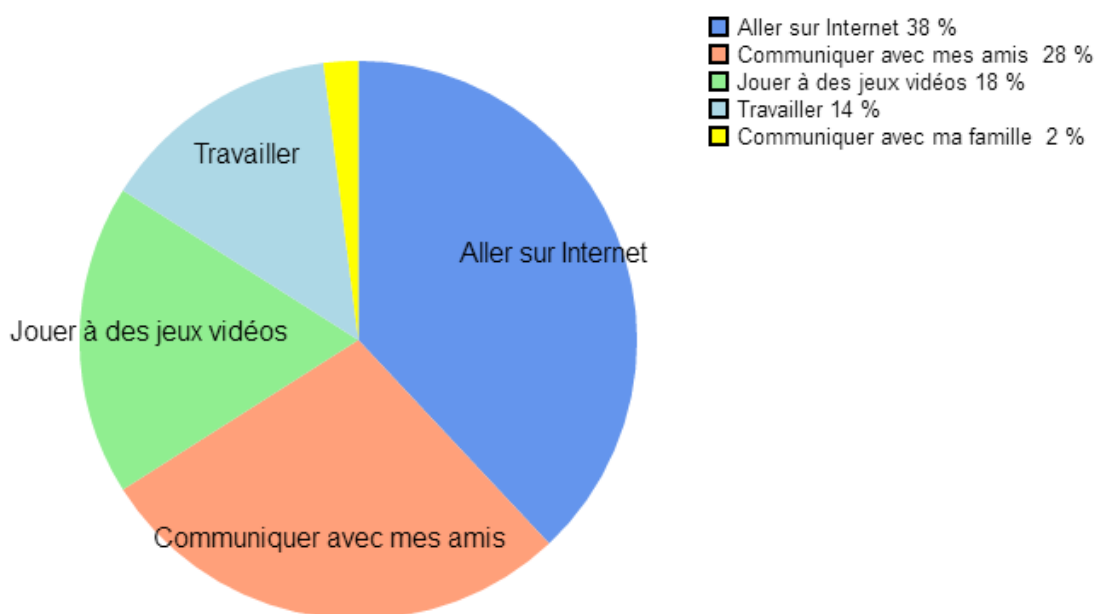
Question : usage principal du téléphone



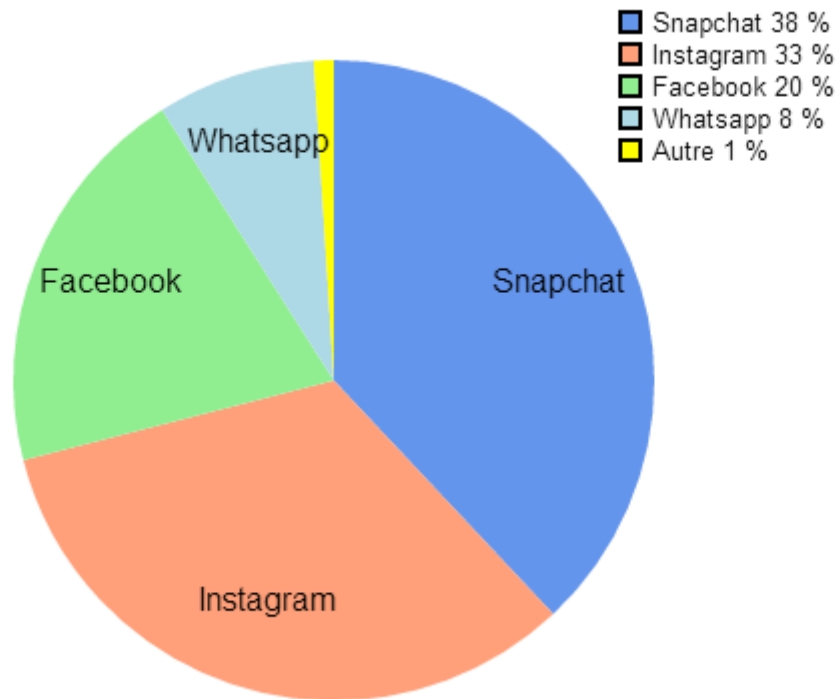
Question : possédez-vous votre propre ordinateur ?



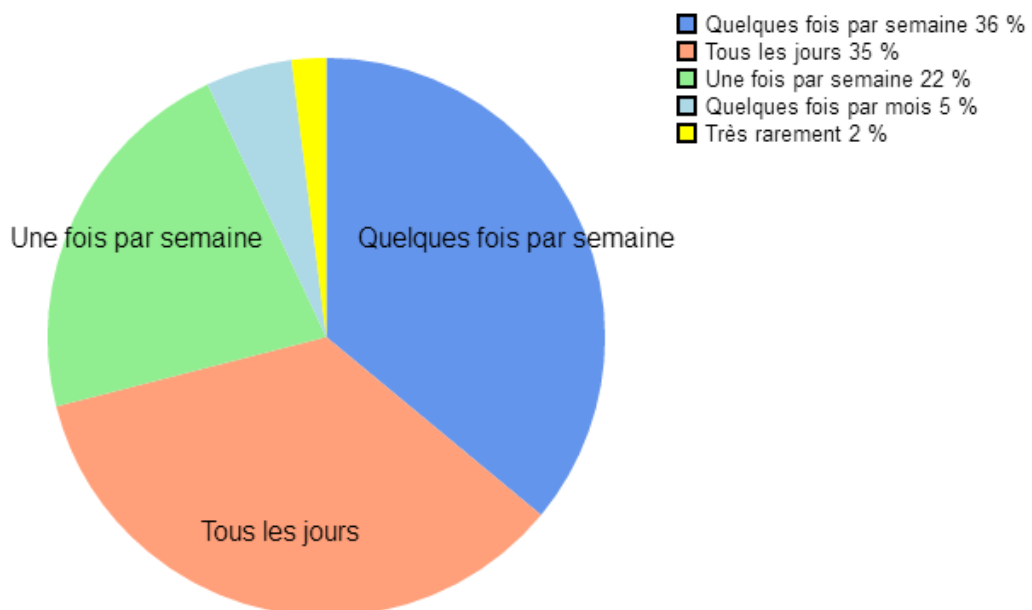
Question : usage principal de l'ordinateur



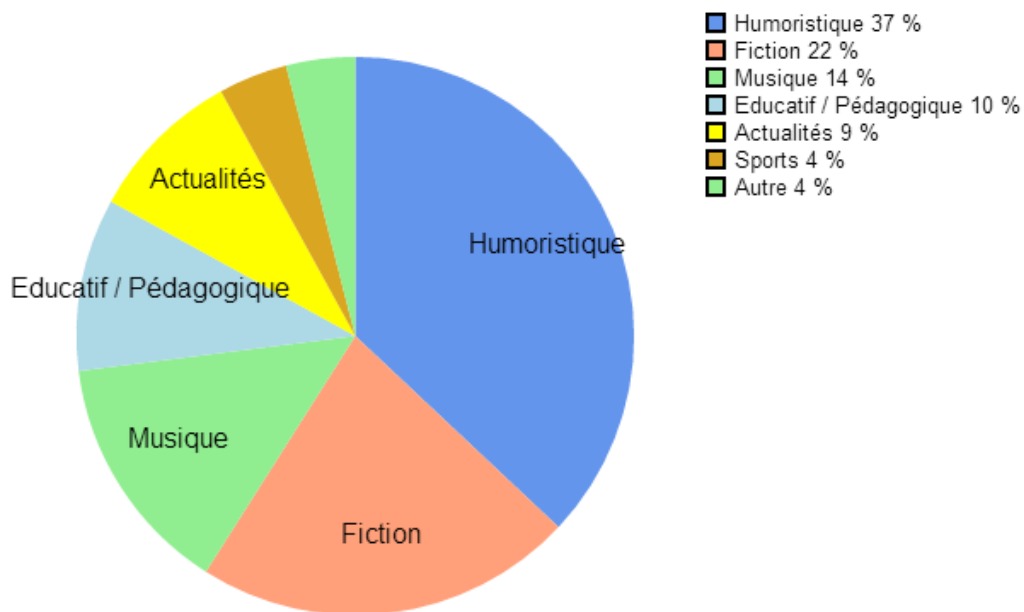
Question : Parmi ces réseaux sociaux, lequel utilisez-vous le plus fréquemment ?



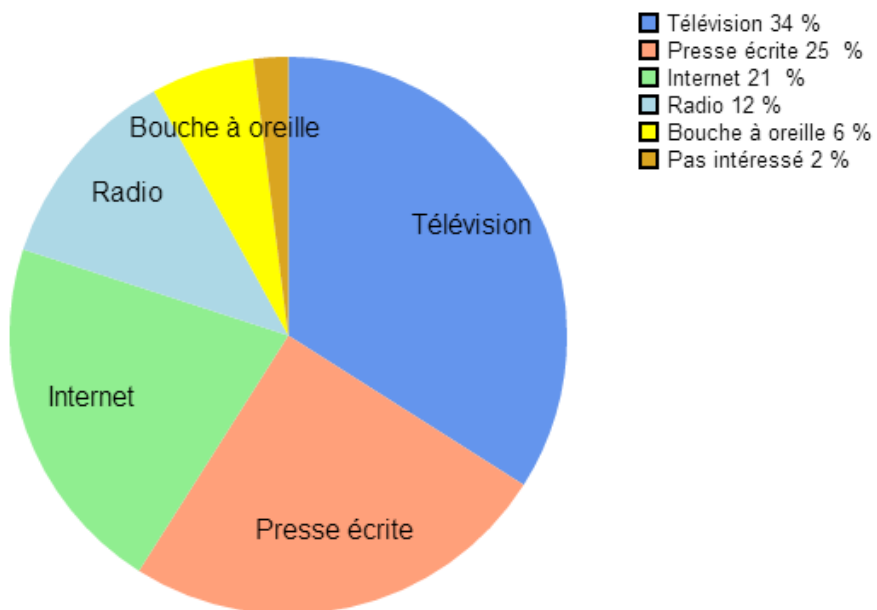
Question : à quelle fréquence regardez-vous des vidéos sur Youtube ?



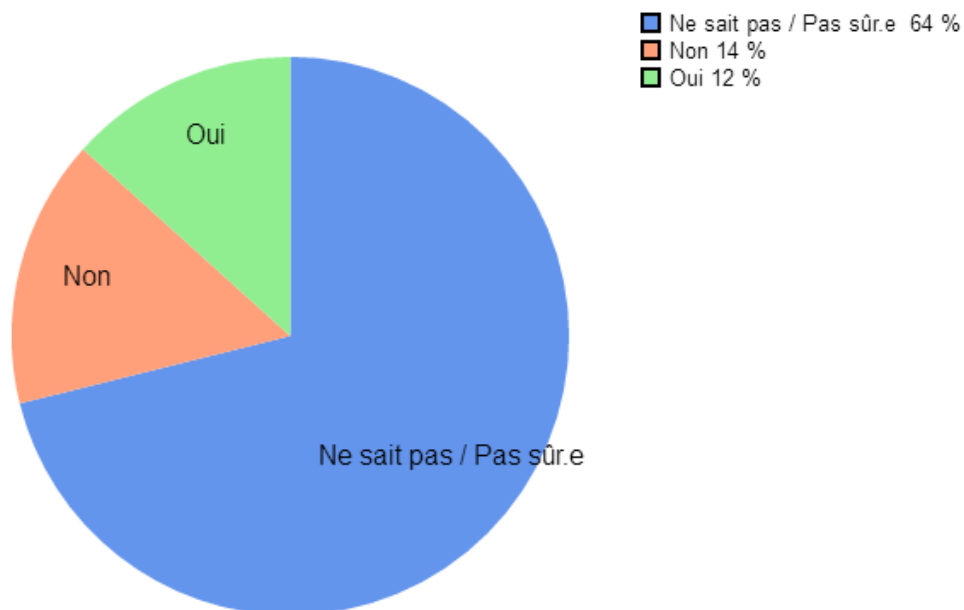
Question : Quel genre de vidéos regardez-vous le plus souvent sur Youtube ?



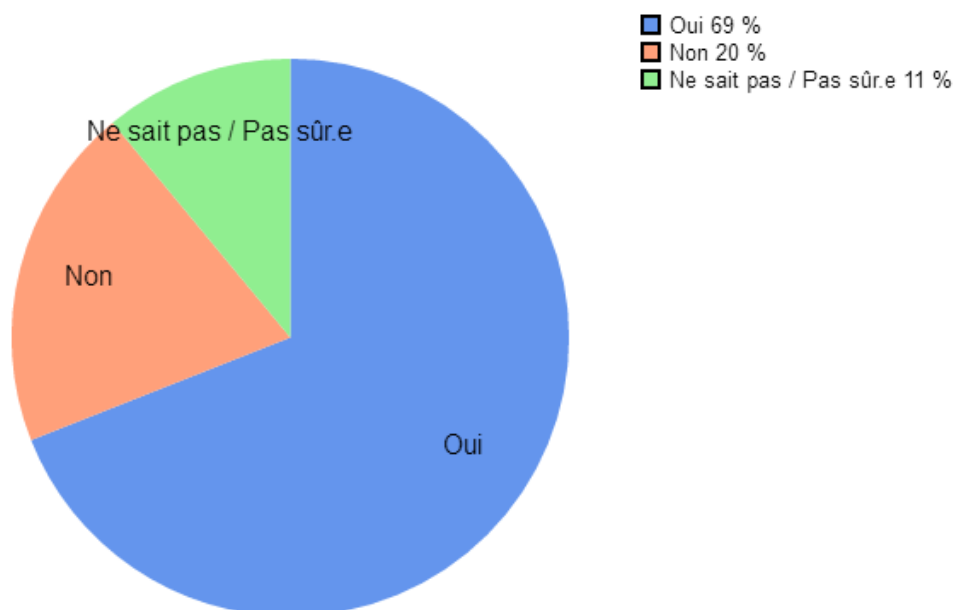
Question : comment vous tenez-vous informés de l'actualité ?



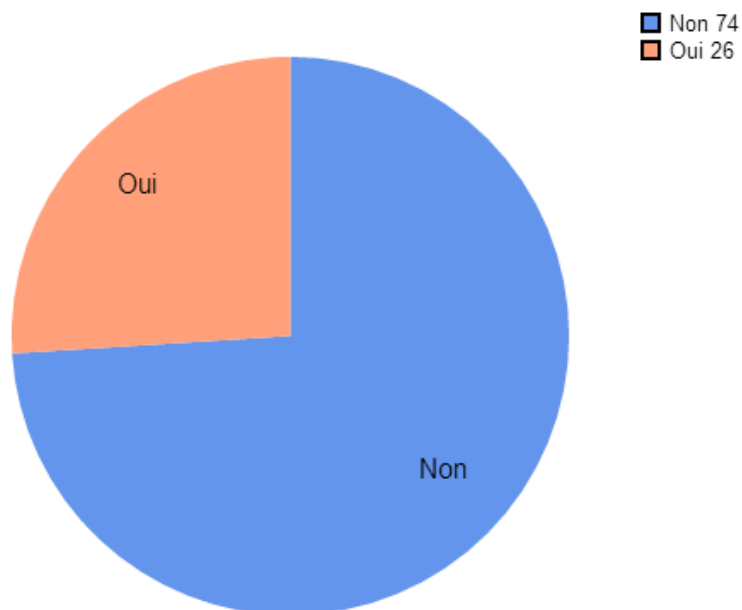
Question : pensez-vous avoir déjà relayé une fausse information ?



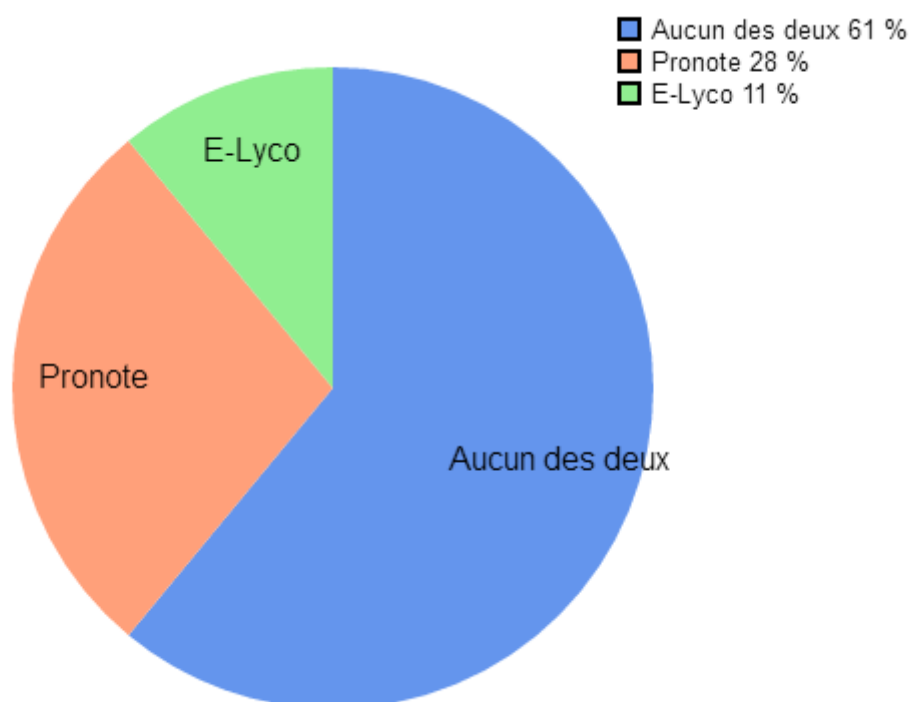
Question : avez-vous déjà eu des cours d'éducation aux médias et à l'information dans votre scolarité ?



Question : avez-vous déjà été témoin ou victime de cyberharcèlement ?



Question : Parmi ces plate-formes, laquelle utilisez-vous le plus souvent ?



BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

- Kambouchner D., Meirieu P., Gautier J., Vergne G. (2012) *L'École, le numérique et la société qui vient*, Paris, Fayard/Mille et une nuits.
- *Les pratiques numériques des jeunes et l'École*, Cédric Fluckiger, Frédérique Hanquier dans *Les Cahiers de l'Orme n°3 – Millésime 2 – 10*, 2009
- Bruno Devauchelle. Le Brevet Informatique et Internet (B2i)d'un geste institutionnel aux réalités pédagogiques. Éducation. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2004.
- Metton Céline, « Les usages de l'Internet par les collégiens. Explorer les mondes sociaux depuis le domicile », *Réseaux*, 2004/1 (n° 123), p. 59-84. DOI : 10.3917/res.123.0059. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2004-1-page-59.html>
- Delaunay-Téterel Hélène, « Sociabilité juvénile et construction de l'identité. L'exemple des blogs adolescents », *Informations sociales*, 2008/1 (n° 145), p. 48-57. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2008-1-page-48.html>
- Cédric Fluckiger. L'appropriation des TIC par les collégiens dans les sphères familiales et scolaires. Education. École normale supérieure de Cachan - ENS Cachan, 2007.
- Anaïs Tatossian. Typologie des procédés scripturaux de clavardage en français chez les adolescents et les adultes. Congrès Mondial de Linguistique Française, 2008. <https://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2008/01/cmlf08012.pdf>
- Fluckiger Cédric, « L'école à l'épreuve de la culture numérique des élèves », *Revue française de pédagogie*, 2008/2 (n° 163), p. 51-61. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-pedagogie-2008-2-page-51.html>